

LA MINERVE

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Revue Politique, Littéraire, Agricole et Industrielle de la Semaine.

JOURNAL A BON MARCHÉ POUR LA LECTURE DU SOIR.

VOL. XII.

MONTREAL, VENDREDI, 16 JUILLET 1869.

No. 29.

Depuis quelques jours, les journaux des Etats-Unis s'occupent de la disparition du steamer *United Kingdom*, parti de New-York le 19 avril dernier, à destination de Glasgow, et qui n'a jamais été revu depuis le lendemain de son départ. Il fut rencontré ce jour là, à 150 milles de Sandy Hook, par un vaisseau qui avait signalé une quantité énorme de banquises, dans le voisinage du Cap Race. L'*United Kingdom* appartenait à la ligne Aochor, et a fait le service, durant plusieurs années, entre Montréal et Glasgow. Tous les passagers qui se trouvaient à bord étaient des Etats-Unis et d'Europe. Il est malheureusement que trop certain qu'ils ont tous péri.

Cette perte complète est un des plus terribles sinistres maritimes de notre temps. Félicitons nous du moins de ce qu'ils deviennent de plus en plus rares. Les lignes canadiennes, surtout, ont considérablement gagné en sécurité, par une meilleur construction des steamers et par un soin plus grand apporté au choix des marins qui en ont le commandement.

On appris avec étonnement que le projet de loi présenté à la Chambre des Lords pour la nomination des pairs à vie avait été rejeté à sa troisième lecture. Il paraissait pourtant avoir toute chance de réussir.

Cette mesure était loin d'être aussi radicale qu'on l'avait dit d'abord. Elle autorisait seulement le gouvernement à nommer dans l'espace de quatorze ans, vingt-huit membres à vie de la Chambre haute; cette addition de deux membres par année n'aurait pas pu avoir une influence politique bien grande, dans une Chambre qui comprend 450 membres, mais elle aurait permis d'y faire entrer les notabilités professionnelles, et quelques représentants des intérêts coloniaux.

Cette œuvre devra être reprise à une autre session et nul doute qu'elle finira par réussir.

Parmi les actes du Consistoire secret du 25 juin, nous trouvons les nominations suivantes concernant le continent américain :

L'Eglise cathédrale de Sonora, au Mexique, par le R. D. Joseph de Jésus Maria Yriate, prêtre du diocèse de Sonora, directeur du séminaire et vicaire capitulaire de ce diocèse.

L'Eglise cathédrale de Saint-Louis de Potosi, au Mexique pour le R. D. Emmanuel de Conde, prêtre de cette ville, chanoine-lecteur à la cathédrale, vicaire capitulaire du diocèse, licencié en théologie.

L'Eglise cathédrale d'Ibarra, dans l'Equateur, pour le R. D. Antoine-Thomas Yturralde prêtre de l'archidiocèse de Quito, chantre à la métropole, docteur in utroque jure.

L'Eglise épiscopale d'Imeria in partibus, pour Mgr. Joseph-Michel Aristegui, prêtre de Saint-Jacques au Chili, prélat domestique de S. S. doyen de cette métropole et vicaire-général du diocèse.

INFORMATIONS.

Un délégué du gouvernement insurrectionnel de Cuba est arrivé ici pour offrir à l'Angleterre le protectorat de l'île afin d'empêcher les Etats-Unis de s'emparer de cette portion importante.

M. de la Guéronnière est venu apporter à Paris la réponse du ministère belge aux propositions du gouvernement français qui insiste pour que les trains directs partant de France puissent entrer dans le Luxembourg et les Pays-Bas. A Londres, on soupçonne que la Prusse a secrètement poussé le cabinet belge à rejeter cette proposition. Le gouvernement français aurait menacé de rompre les négociations et l'on aurait même été au moment de rédiger un procès-verbal de clôture des séances de la commission franco-belge. Après le retour de M. de la Guéronnière à Bruxelles, il y a eu un conseil extraordinaire où le roi Léopold aurait déclaré de nouveau qu'il était prêt à changer son ministère, déjà très ébranlé par les votes du Sénat, plutôt que de ne pas céder au cabinet des Tuileries avec lequel il ne voulait, à aucun prix, dans les circonstances actuelles, se brouiller.

Le bruit est très répandu qu'après la session de la vérification des pouvoirs, M. Schneider donnera sa démission de président du Corps législatif. Mais il n'est pas certain que sa succession revienne à M. Jérôme David. On assure, en effet, que M. Vuitry, président du conseil d'Etat, l'ambitionne et qu'elle ne lui serait pas refusée.

La lettre de l'Empereur au baron de Mackau obtient le plus grand succès..... en Prusse. Les organes de M. de Bismark félicitent Napoléon III d'avoir donné cette nouvelle preuve de sa force. L'Europe sait maintenant, disent-ils, que Napoléon III n'a pas besoin de victoires au dehors pour maintenir l'ordre en France.

Lord Napier de Magdala a donné sa démission de commandant en chef des troupes de la présidence de Bombay. Ces fonctions viennent d'être confiées à Sir Augustus Spencer.

Sir A. Spencer a fait la campagne de Crimée. Il commandait le 44e régiment aux batailles l'Alma et d'Inkermann.

Le duc d'Edimbourg, qui, aux dernières nouvelles, était à la Nouvelle-Zélande, devait quitter cette colonie dans le courant du mois de mai pour visiter les Iles Fiji, puis Tahiti et l'archipel de Sandwich. Il est attendu au Japon en août prochain; les mois de septembre et octobre seront consacrés à la visite des côtes de la Chine; il ira à Singapore et à Penang en novembre, et sera à Calcutta avant la fin de l'année. Il doit être à Ceylan en avril 1870, à Maurice en mai, au cap de Bonne-Espérance en juin et juillet, et à Sainte-Hélène en août.

Un jeune anglais, appartenant à une des plus influentes familles catholiques de l'Angleterre, qui servait dans les rangs des zouaves pontificaux, a passé en conseil de guerre

et a été condamné à cinq ans de travaux forcés pour avoir, dans un moment de colère frappé son sergent. Il est à espérer que cette sentence ne sera pas appliquée dans toute sa rigueur.

En France, le conseil d'Etat vient d'être saisi d'un projet de loi tendant à conférer au suffrage universel la nomination des juges de commerce.

Une dépêche spéciale de l'Islet nous apprend que M. Pouliot a remporté une éclatante victoire dans ce comté. La majorité serait de deux cent trente-cinq pour ce monsieur.

Le *Signal* nous apprend que Mr. C. J. Brydges accompagné de plusieurs autres personnages distingués, a visité Goderick, mardi dernier. Son voyage à cette place aurait été pour affaires de chemins à lisses. Il en annonce que ce port sera bientôt converti en Port de Refuge sur le Lac Huron et qu'un canal sera percé bientôt à travers le banc de sable qui en borde le côté nord, de manière à ouvrir une entrée en cet endroit.

Nous voyons par le *Herald* de Charlottetown, que l'hon. R. P. Haythorne a accepté la place de Président du Conseil Exécutif de l'île du Prince-Edouard, laquelle était auparavant occupée par le juge Hensley.

Le Solliciteur Général, M. O. M. Reddin, a été promu au poste de Procureur-Général, et l'hon. M. Benjamin Davies l'a remplacé comme Solliciteur-Général.

La moisson dans toute l'île a la plus belle apparence.

Une assemblée spéciale de la Banque Summerside a eu lieu la semaine dernière. M. William Cundall, le caissier de la Banque de l'île du Prince-Edouard y fit son rapport, qui fut déclaré satisfaisant. Des résolutions furent ensuite proposées et adoptées à l'unanimité pour continuer les opérations de la Banque.

Il paraîtrait que l'ordre aurait été donné à un détachement de l'Artillerie Royale, de se rendre à St. Jean aujourd'hui, lundi, pour ramener ici les vieux pontons qui s'y trouvent avec munitions et équipements. Tout porte à croire que ces casernes ne seront plus occupées par les troupes impériales. La bâtisse est d'ailleurs la propriété de la Puissance, qui veillera, nous supposons, à ce qu'elle ne s'en aille pas en ruine.

Voici, d'après les journaux italiens, qu'elle doit être la composition du futur Concile et le nombres des évêques qui doivent y siéger :

Les sièges épiscopaux et abbaciaux qui peuvent être représentés au concile sont au nombre de 850. Le droit des évêques in partibus infidelium n'est pas encore établi d'une manière certaine. Il faut ajouter comme membres de l'assemblée 57 cardinaux (15 restent à nommer.)

Ces 922 membres probables du concile se divisent en 40 cardinaux italiens, 294 évêques de même nation, 66 espagnols, 22 portugais et 96 français, en tout 512 dignitaires de race latine.

Vient ensuite 77 évêques brésiliens, mexicains ou américains du Sud, ce qui porte à

589 environ le nombre des sièges épiscopaux attribués à la race latine.

Près de 60 de ces sièges sont vacants en Italie; les titulaires de 160 autres ne se rendront probablement pas à Rome.

Il ne restera donc que 400 latins environ à l'assemblée.

D'un autre côté on attend d'Angleterre et d'Irlande 48 évêques, d'Amérique 52, de Grèce et de Turquie 20. La Prusse a 12 de ces dignitaires, la Bavière 8, l'Autriche 45, la Belgique 6, la Hollande 15, le Canada 16.

Les évêques de Pologne, de Russie et d'Océanie ne viendront sans doute pas. Les Arméniens, les Grecs unis qui se trouvent en Autriche, en Russie et en Bulgarie, les Syriens, les Chaldéens et les Maronites seront fort peu représentés.

Il règne depuis quelques semaines une certaine agitation dans les cercles polonais, sans qu'on puisse savoir au juste dès à présent à quel intérêt elle répond. Cependant on a bien de la peine à croire à une résurrection de la question polonaise dans l'état actuel de l'Europe.

Le nouvel et définitif échec que le ministère belge vient de subir dans la question de l'abolition de la contrainte par corps, rend très-probable, dans un délai rapproché, la retraite de M. Frère-Orban. Cependant les lettres de Bruxelles disent qu'une dissolution du Parlement est dans l'ordre des choses possibles. M. Frère ne devant se résigner qu'avec beaucoup de peine à descendre du pouvoir.

Il existe, en ce moment, la plus grande tension dans les rapports entre les gouvernements russe et celui de Berlin. A en juger par la façon dont la presse parle depuis quelque temps du gouvernement prussien, le refroidissement entre les deux Etats est visible.

La frontière russe, du côté de la Prusse, est hermétiquement fermée et gardée. Les négociants prussiens qui faisaient le commerce des produits tirés du royaume de Pologne se plaignent vivement de cette rigueur, qui les menace d'une ruine infaillible.

Voici, d'après le Journal officiel, les paroles prononcées par l'Empereur en réponse à une adresse présentée par le maire de Beauvais :

« Je me réjouis de pouvoir attester, en venant ici, les progrès de l'agriculture et de l'industrie, progrès dus principalement au bon ordre maintenu durant les dix-sept dernières années. Ce bon ordre ne sera jamais sérieusement troublé. »

Le bruit court que M. de Becke, ministre des finances de l'empire, donnera prochainement sa démission.

C'est un bruit très-accrédité dans les cercles politiques qu'on a trouvé des pièces d'argent prussiens sur quelques émeutiers parisiens.

Il est inexact que le marquis de Banneville, ambassadeur français à cette cour, ait fait des ouvertures auprès du Pape au sujet du prochain Concile œcuménique. Aucune puissance n'a encore manifesté ses sentiments sur cette question.

Les journaux américains s'occupent de la mission de l'Hon. M. John Rose aux Etats-Unis. On lit dans le *Courier des Etats-Unis* :

« Enfin, il a été question de l'Alabama, et d'un projet de traité de réciprocité avec le Canada. Cette dernière affaire est, assure-t-on, en voie de négociations entre M. Fisk et le ministre des finances du Canada, M. John Rose, qui est en ce moment à Washington, et qui a été l'objet d'attentions particulières de la part du secrétaire d'Etat. »

On lit dans le *Messenger Franco-Américain* :

« En ce qui concerne le Canada, c'est principalement sur les relations commerciales que l'attention du cabinet s'est portée. M. John Rose, ministre des finances du Canada, est en ce moment à Washington. Il a eu plusieurs entrevues avec le Président et le secrétaire d'Etat auxquels il a été présenté par M. Thornton, ministre d'Angleterre. On dit que le cabinet fédéral voudrait, avant la réouverture des Chambres, poser les bases d'un nouveau traité de réciprocité. Mais serait-il possible de satisfaire à la fois les Canadiens et les protectionnistes du Congrès? Tout ce qui rappelle, de près ou de loin, la liberté des échanges est trop antipathique à ces derniers pour que leur opposition ne soit pas à craindre. Il ne faudrait donc pas s'étonner si la mission de M. Rose ne donnait pas de résultat. »

Les journaux des Etats-Unis nous apprennent la mort de l'hon. M. Stacy, de Burlington, Vt., récemment décédé à Revel, en Russie, où il était consul depuis 1861.

M. Stacy est un ancien journaliste, et en 1837-8, comme rédacteur du *Free Press* de Burlington, il fit preuve en faveur des exilés canadiens, d'une sympathie que la *Minerve* doit mentionner avec une reconnaissance toute particulière.

Les négociations entre la Prusse et la Curie romaine pour la conclusion d'un Concordat touchent à leur fin. Ce Concordat ne contiendra pas de nouvelles dispositions, mais il s'appliquera à l'ancien royaume de Hanovre, et il sera expressément stipulé que le Concordat qui avait existé antérieurement entre le roi de Hanovre et la Curie romaine doit être considéré comme nul et non avenue.

Les journaux italiens donnent par le menu le compte des impôts imaginés et appliqués par le gouvernement de roi galant-homme. Reproduire ce compte nous prendrait trop de place. Bornons-nous donc à dire que le total est de 42 impôts divers. Il n'y a aucune matière, aucun homme qui ne soit devenu taillable et corvéable sous la main ignominieuse de la révolution. Mais il arrivera que cette main qui entre, pareille à la main d'un voleur, dans toutes les poches, dans toutes les caisses, se trouvera prise un jour et rongée par la dent populaire, et nul n'en prendra souci.

Une dépêche particulière de Florence nous annonce que le tribunal civil de Naples vient de rejeter les demandes de la famille des Bourbons, qui avait réclamé contre la confiscation de ses biens prononcée en 1860 par un décret dictatorial de Garibaldi.

On sait que le patriarche grec à Constantinople a rejeté dernièrement les propositions de la commission mixte, chargée de régler la question de l'Eglise bulgare. Aujourd'hui des lettres de Constantinople nous assurent que le projet de la commission a été modifié et amendé de telle sorte, qu'on ne doute plus de le voir accepté par le patriarche.

Les journaux ont annoncé, il y a quelque temps, l'inquiétude d'une honorable famille de Montréal, qui était sans nouvelles d'une jeune fille, miss Alzein Putwin, partie pour rendre visite à des amis à New-York.

Nous recevons à ce sujet la lettre suivante :

« Philadelphie, 9 juillet. »

« Dans votre journal d'aujourd'hui vous annoncez la disparition d'une Canadienne-Française nommée Alzein Putwin, de Montréal, (Canada.) Cette jeune fille est depuis trois semaines environ chez moi, en parfaite santé. J'ai écrit deux fois à sa mère, à Montréal, et je n'ai pas reçu de réponse. On peut la réclamer chez moi. Ayez la bonté de me faire savoir à qui m'adresser, etc.—MARIE LANDOUDY, 253, 6e rue Sud, Philadelphie. »

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

SERVICE PRIVÉ.

Ottawa, 7.—La caure Reiffenstein est revenue ce matin devant le magistrat de police.

L'inculpé était cette fois accusé relativement à un chèque de \$2900 qui est le montant pour l'année 1866 alloué à la ville d'Hamilton sur l'emprunt municipal.

Les dépositions ont été prises à huis clos. M. Harrington et l'un des chefs du département ont été examinés.

Québec, 7.—Le Gouverneur-Général a été reçu au débarcadère ce matin par le corps de musique et la garde d'honneur du 69ème régiment. Le Lieutenant-Gouverneur était là pour le recevoir avec les Hussards de Québec.

La corporation lui a présenté des adresses, etc.

La douane a été fermée durant une heure ce matin à raison des funérailles de feu l'Hon. Massue.

Québec, 8.—Le steamer *St. Andrew* a fait voile de Québec pour Glasgow à 9:15 heures ce matin, ayant 23 passagers de cabine et 27 d'entrepont.

Les régattes de yachts promettent d'être très-intéressantes; les entrées sont au nombre de sept. Le Gouverneur-Général et sa suite seront présents. Il y aura à midi un vapeur pour les excursionnistes.

Le dîner public donné à Sir John Young est fixé au 15 courant.

Le synode anglican s'est réuni encore ce matin.

Ottawa, 8.—Le suivant serait jusqu'ici le compte dû par Reiffenstein: \$22,000 dont \$5,000 ont été remis, laissant un déficit d'environ \$17,000. De ce montant, \$11,000 paraissent avoir été détournés dans la seule année de 1866, et ont été prélevés sur 22 municipalités, donnant ainsi lieu à 22 chefs d'accusation.

Le Dr. Ormiston, d'Hamilton, a été engagé par la Société des Jeunes Gens d'Ottawa pour lire le 22 du courant.

Un canadien-français est tombé du haut d'un toit de vingt pieds sans se faire beaucoup de mal. Un autre homme qui travaillait sur le même toit a aussi glissé; mais dans sa chute il s'accrocha à une poutre et y demeura suspendu jusqu'à ce qu'on fût venu à son secours.

St. Jean N. B., 8.—L'équipage du *Paris* doit s'embarquer ou commencement de la semaine prochaine pour Montréal pour prendre part aux Regattes de Lachine.

Le vapeur *Acadia* de la ligne Anchare est reparti ce matin pour Glasgow, après avoir déchargé sa cargaison et en avoir pris une nouvelle dans l'espace de trois jours.

Le parti de Tir à Shédiac a eu lieu lundi et mardi par un très-mauvais temps. Les plus hautes marques ont été faites par les Troupiers Hill et Darling 48 chaque à deux, trois et quatre cents verges de distance.

Ottawa, 9.—On rapporte que Reiffenstein a été mis sous les verrous aujourd'hui à raison des six chefs d'accusation dressés contre lui.

La diligence de la malle qui se rend à Aylmer par quelque imprévoyance du conducteur a roulé au bas d'un précipice d'une hauteur de 25 pieds en faisant trois ou quatre tours sur elle-même. Quatre des passagers ont été gravement blessés dont deux mortellement selon toute probabilité.

St. Jean, N.-B., 10.—L'Hon. M. Tilley et sa dame sont arrivés hier par le vapeur de Portland.

La difficulté entre le gouvernement local et la compagnie du chemin de fer Eastern Extension a été réglée; la compagnie terminera le chemin et le livrera au gouvernement de la Puissance pour le prix offert. Le Nouveau-Brunswick abandonne sa part pour \$150,000 et le chemin formera 37 milles de l'Intercolonial.

Toronto, 12.—Trois vapeurs chargés d'orangistes sont partis ce matin pour Ste. Catherine pour y célébrer leur fête annuelle.

La cour de Police a condamné à \$30 un Echevin pour infraction à la Loi des Liqueurs sur la déposition de Whisky Mason. On parle de forcer le condamné à résigner son siège au Conseil de Ville.

Les photographes ont commencé samedi à fermer à 1 h. p.m.

Un orage violent a éclaté hier après-midi sur la ville, accompagné de vent et de tonnerre. Heureusement qu'on n'eut à regretter aucun accident, si ce n'est la chute de quelques arbres renversés par le vent.

Le marché aux farines est décidément inactif, aucune vente.

Québec, 12.—Le Gouverneur-Général a tenu un lever cet après-midi, à l'Hôtel du Gouvernement. La Corporation, la Chambre du commerce et plusieurs sociétés lui présentèrent des adresses. Il y avait foule. Nous avons eu samedi un orage violent accompagné de vent, de grêle et de tonnerre, qui a causé beaucoup de dommage.

Le vapeur *Clyde* pour Tadousac était tellement chargé qu'il dut relâcher à l'Isle d'Orléans pour envoyer chercher le « St. George » qui a pris une partie de ses passagers.

La liste de souscription pour le bal du Gouverneur se remplit rapidement.

Le dîner a lieu jeudi à la Salle de l'Assemblée Législative.

St. Jean, 12.—Il est arrivé samedi soir, d'Halifax une compagnie du 78^e des Montagnards Ecossais. Le *Telegraph* de ce matin dit qu'il sait de source certaine que les Cubains ont l'intention de faire de St. Jean, le point de départ de leurs expéditions révolutionnaires, et attire l'attention sur le fait que le port est aucun moyen de défense, n'ayant ni artillerie ni vaisseau de guerre. Cette nouvelle cause beaucoup d'excitation dans la ville.

Le marché aux farines est irrégulier.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

AMÉRIQUE.

Oswego, 7.—On fait de grands préparatifs pour la réception de la presse associée du Canada laquelle aura lieu le 23 courant.

New-York, 8.—W. H. Sanford, caissier de la *Central National Bank* de cette ville à disparu avec des bons pour un montant d'environ \$100,000 que l'on avait confiés à sa garde pour plus de sûreté.

Havane, 9.—D'après des nouvelles du deux courant, Figueroa était à Meevity avec une force considérable.

Les troupes espagnoles se concentraient à Ciego et l'on s'attendait à l'apparition prochaine du choléra parmi elles.

On s'est beaucoup réjoui à Santiago de l'arrestation de la jeune cubaine à New York.

On rapportait que 100 hommes du parti qui débarqua du « Grapeshot » avaient été capturés et que le Capt. Patudo avait été aussi pris.

Washington, 9.—Le Colonel John Warren, prisonnier fénien relâché de la prison anglaise a eu hier une entrevue avec le Président et a reçu une lettre de lui au secrétaire Fish lui recommandant d'examiner minutieusement toutes les circonstances de l'emprisonnement.

Washington, 9.—La présence de M. Rose, Ministre des Finances au Canada, a donné lieu au retour de M. Thornton, le ministre anglais qui était Newburyport avec sa famille. La visite de Rose se ramène au traité de réciprocité mais plus particulièrement à des affaires relatives aux réclamations du bureau de la Compagnie n'Hudson dont M. Thornton est le représentant pour la Grande Bretagne.

New York, 10.—Le *Herald* a la dépêche suivante par le câble concernant la crise ministérielle en France. L'opposition constitutionnelle au corps Législatif déclare que son dernier mot est la retraite de M. Rouher, l'empereur y aurait consenti, quoiqu'avec regret vu l'habileté de ce ministère et son dévouement au gouvernement Impérial. On est curieux de savoir ce qu'il va advenir du refus de M. Rouher de résigner.

On rapporte comme authentiques les paroles suivantes qui auraient été échangées entre M. Rouher et le propriétaire d'un grand journal de la capitale. « Votre jour est venu, aurait dit ce dernier, et il vous faut déguerpir » « Je le sais, répond Mr. Rouher, mais ma femme ne veut pas que je résigne. » — Madame Rouher ne veut pas se départir de l'honneur d'être reçue au Palais comme l'épouse du premier ministre.

Le programme du centre et de la gauche est 1o. un Ministère populaire, 2o. l'autonomie de la Chambre.

Le correspondant du *Herald* à Washington lui mande ce qui suit : Le Col. Warren a été admis en audience auprès du Président, qu'il a supplié d'intervenir en faveur des fénians américains détenus dans les prisons d'Irlande. Il y a eu hier une assemblée du cabinet à laquelle il paraîtrait que l'on aurait chaudement discuté cette question, ainsi que celle de l'Alabama, de Cuba et de la Réciprocité avec le Canada.

Havane, 9.—Les dépenses du Gouvernement pour le mois de juillet sont estimées à \$2,000,000, dont \$500,000 pour l'armée, \$200,000 pour la Marine, \$75,000 pour l'Intérieur, \$11,000 pour l'éducation et \$550,000 pour divers.

Le comte Valmeseda écrit au Capt. Général lui annonçant que l'autorité civile est rétablie dans le Manzella et les routes sont sûres partout.

De Rodas a accordé l'usage libre du télégraphe au correspondant de la presse associée lui disant de donner les nouvelles telles qu'elles étaient favorables ou non au gouvernement, afin qu'à l'étranger l'on sache la vérité.

Un nouveau bloc de maisons dans Jersey City s'est écroulé hier par mauvaise construction.

Un train express est venu en collision hier sur l'Erie avec un train de fret. 6 chars de ce dernier ont été jetés hors de la voie et brisés et 3 autres ont été déraillés par le feu. Il n'y a aucune perte de vie.

Washington, 10.—Les partisans de la cause cubaine rapportent avoir reçu des nouvelles favorables des différents points de l'île. Ils disent que leurs troupes sont bien armées et très bien disposées. Rien de décisif n'aurait encore eu lieu.

New-York, 11.—Une dépêche de Londres au *Herald* mande que l'agitation relative au bill de l'Eglise d'Irlande menace de devenir sérieuse. De grands préparatifs sont fait pour une imposante démonstration contre M. Gladstone lui-même qui s'est presque déclaré officiellement disposé à admettre les amendements de la chambre des Lords. Quoiqu'il en soit, il est certain que jamais les Communes n'accepteront ces amendements, excepté ceux qui n'affectent pas le principe du bill. L'on parle d'une assemblée immense comme il ne s'en est jamais vu.

Washington, 11.—Des lettres reçues de Cuba disent que la nouvelle de l'arrestation de la Junte mexicaine à New-York a créé une sensation douloureuse parmi les Cubains. Ils disent cependant qu'ils sont de plus en plus décidés de vaincre ou mourir pour la cause de la liberté, n'ayant aucune merci à attendre des Espagnols.

L'assistant trésorier est parti pour New-York pour y acheter 3 millions de bons des Etats-Unis.

New-York, 11.—Les nouvelles de Cuba sont des plus déplorables. La misère et le malaise règnent partout. Les planteurs chassés de leurs plantations n'en ont aucune nouvelle ou apprennent qu'elles sont brûlées ou saccagées.

San Francisco, 12.—On a été obligé de fermer les mines de Yellow Jacket à Gold Hill à cause de la fumée et du gaz. On croit que le feu brûle encore dans les mines de Crown point.

Havane, 12.—Les avis de Nuevitas annoncent que les rebelles ont fait une tentative sur San Maguel mais qu'ils ont échoué.

Le colonel Tullio rapporte qu'il a attaqué les rebelles et leur a fait subir des pertes considérables.

Galveston, 13.—Il y a une grande inondation le long de la rivière Colorado, l'eau s'est élevée de 17 pieds et 8 pouces; elle commence à baisser lentement.

Toute la vallée a été submergée et la récolte est détruite.

Il y a plusieurs personnes de noyées. La ville Allez est recouverte par six pieds d'eau. On a vu flotter des corps morts à Lagrange. Il y a encore quatre pieds d'eau sur les carrés public. C'est une ville ruinée.

Le *Bragos* est très haut et la crue augmente encore.

EUROPE.

Londres, 7.—Le général Sir James York et M. Carlette ont été faits chevaliers de la Grande Croix et Lord Monck chevalier de l'étoile des Jutes.

Londres, 6.—Dans la Chambre des Lords un amendement au bill de l'Eglise d'Irlande a été présenté et longuement soutenu, puis approuvé par un vote de 160 contre 90. Lord Cairns qui le proposait demandait de remettre la question des dispositions des surplus, attendu que beaucoup de temps devait s'écouler avant leur réalisation. Le gouvernement a combattu l'amendement fort inutilement.

Le préambule du bill fut aussi altéré et il passa en comité.

Madrid 7.—La crise ministérielle est passée. Zöllera a été nommé Ministre de la Justice, Mortès, Ministre des Travaux Publics et Becora, Ministre des Colonies.

Londres, 8.—Lord Carington a été traduit ce matin devant le tribunal de police sur accusation d'assaut sur Messrs. Grenville et Murray à propos de certains articles écrits dans les journaux de cette ville par le dernier. Le noble Lord promit de garder la paix et fut relâché.

Brest, 8.—Mercredi midi le *Great Eastern* avait filé 1524 nœuds et posé 1700 nœuds de câble. La mer était très grosse.

Madrid, 8.—De nouveaux éclaircissements ont été donnés par les hommes, et ils maintiennent certain que tout le parti résignera.

Londres, 8.—La chambre des Lords a rejeté ce soir par un vote de 106 contre 77 le bill créant des pairs à vie.

Aux Communes, M. Aytoun a attiré l'attention sur la conduite du gouvernement canadien qui a appliqué à d'autres fins l'argent obtenu pour la construction du chemin de fer intercolonial, cette diversion n'étant pas autorisée par le même statut.

Il propose une résolution déclarant qu'à l'avenir aucune garantie ne sera donnée à moins que ce soit dans une forme qui en assure l'application immédiate à l'objet projeté. Messieurs Baring et Hunt s'opposèrent à la résolution.

M. Gladstone dit qu'on n'avait rien prouvé qui justifiait une intervention de la Chambre et pressa M. Aytoun de retirer sa motion, ce qui fut fait.

St. Petersbourg, 8.—Le Czar a résolu de rétablir l'Université de Varsovie.

Paris, 8.—En réponse à quelques remarques de M. Jules Favre, M. Rouher a déclaré que la Chambre et le gouvernement seront toujours d'accord pour résister à la révolution.

Paris, 9.—L'agitation politique continue en France. L'Empereur est décidé d'abolir la chambre et de changer son système de gouvernement.

Il rencontre de grandes difficultés pour faire réussir son projet, mais on s'attend cette semaine à ce grand événement.

Le nouveau ministère se recrutera parmi le parti du centre gauche luttant entre la minorité radicale et les partisans de l'Empire. Ce parti est en faveur de l'empire, mais il demande des ministres responsables ou un gouvernement parlementaire ainsi qu'il en est en Angleterre.

Madrid, 8.—Senor Herrera a été l'objet au jourd'hui dans les Cortès d'une motion de censure proposée par Senor Castellar Martos, la quelle fut appuyée par le Gén. Prim.

L'amiral Topete s'opposa à la motion vu que c'était une question de cabinet.

La motion fut rejetée par 142 contre 94.

Les republicains approuvent les membres de leur parti qui ont refusé de s'allier au ministère et déclarent qu'ils peuvent attendre le triomphe des idées et principes républicains.

Londres, 9.—A la chambre des Lords le bill de l'Eglise d'Irlande a été rapporté du comité.

Sur motion de Lord Cairns, le premier mai 1871 a été substitué au premier janvier 1872 pour la mise en force du bill.

Lord Redesdale a proposé de donner pouvoir à la couronne d'appeler à la chambre des Lords un archevêque et deux évêques de chaque église, catholique et anglicane.

Un Lord Catholique ayant protesté au nom de ses coreligionnaires, la motion fut retirée.

Le marquis de Clanricarde propose que la clause 28 donnant le pouvoir d'octroyer des terres additionnelles à l'Eglise d'Irlande, soit rétablie dans sa forme primitive. Il dit que cette clause consacre la plus grande injustice dont l'Irlande ait encore eu à souffrir jusqu'ici, quoiqu'elle donne à l'Eglise Protestante le monopole des terres refusées aux catholiques et aux presbytériens. Il dit qu'il est certain que jamais le gouvernement ni le peuple n'accepteront cette clause telle qu'amendée.

Le Marquis de Salisbury dit qu'en proposant l'amendement en question, il avait en vue que pareils octrois seraient aussi faits aux Eglises protestantes et presbytériennes, suivant la première proposition de M. Bright qu'avait approuvée M. Gladstone.

Le comte de Denbigh dit que les catholiques d'ailleurs avaient déclarés ne devoir pas accepter de terres ni de résidences sujettes à la Glèbe.

Après discussion, la motion fut perdue par 50 contre 91.

L'amendement renfermant la proposition de Lord Granville de donner $\frac{1}{2}$ million en argent au lieu des dotations privées créées avant 1660, fut agréé et le bill est alors rapporté et reçu.

Le comte de Clanricarde donne avis que lorsque le bill sera présenté pour sa troisième lecture, il proposera en motion de le renvoyer à trois mois.

Paris, 9.—Les journaux du soir annoncent la résignation des ministres. On croit que M. Rouher a reçu instruction de former un nouveau ministère qui comprendrait quatre membres du tiers-parti. On s'attend à un manifeste de la part de l'Empereur.

Madrid, 9.—La presse et le peuple condamnent généralement le ministère.

Le gouverneur de Catalogne a été destitué pour n'avoir pas empêché une démonstration républicaine à Barcelone.

On s'attend à une émeute et les troupes sont tenues prêtes à tout événement.

Madrid, 10.—La résignation de M. Hervan, comme Ministre de la Justice, a été acceptée.

Paris, 11.—Plusieurs réunions du Conseil Privé ont eu lieu relativement aux interpellations du corps législatif encore sans réponse. Le programme suivant aurait été adopté de l'avis de l'Empereur : le corps législatif sera de nouveau convoqué aussitôt que l'on aura élaboré les nouvelles réformes demandées. Le projet ministériel assurerait au Parlement le droit illimité d'interpellation et la création d'un ministère responsable, l'Empereur choisissant ses ministres parmi les membres du Corps Législatif.

Vienne, 11.—Le prince Auerspierg a été nommé président de la Chambre Haute du Reichsrath.

Madrid, 11.—Une grande agitation politique règne à Lisbonne et le gouvernement prend des précautions extraordinaires pour empêcher toute émeute.

Londres, 11.—A une assemblée du Cabinet tenue hier, le gouvernement a décidé de rejeter tout amendement attaquant le principe du bill de l'Eglise d'Irlande.

Brest, 11.—Ce matin le *Great Eastern* annonçait qu'il avait dépassé Terre-neuve, et n'avait plus que 30 milles pour toucher au point désiré.

Cork, 11.—Une émeute considérable a eu lieu à propos d'un orangiste et d'un catholique.

Paris, 11.—Le Conseil Privé a décidé que

lorsque les résolutions du Centre Gauche seront présentées au Corps Législatif, M. Rouher lira le message de l'Empereur accordant l'autonomie de la chambre. Néanmoins il n'a encore été fait aucun changement au ministère.

Belgrade, —Le Gouvernement a sanctionné la loi établissant l'égalité de tous les citoyens.

Paris, 12.—Corps Législatif M. Rouher a présenté et lu un message de l'Empereur. Il est dit dans ce message que l'Empereur va convoquer le sénat au plus tôt pour présenter à son examen les questions suivantes :

Le droit pour le Corps Législatif d'élire ses propres officiers présenter, discuter et amender les bills qui lui sont présentés, le contrôle du Budget, l'abolition de la règle qui ne permettait pas qu'un ministre fût membre du corps Législatif, et l'extension du droit d'interpellation. L'Empereur dit qu'il espère que ces concessions satisferront la Chambre qui après cela devra en retour respecter les privilèges que la nation lui a accordés à lui-même en le mettant sur le trône impérial.

Ces réformes sont généralement reçues avec faveur et considérées comme la concession *bona fide* du Gouvernement responsable.

Dublin, 12.—Les sociétés orangistes ont fait force démonstrations publiques à Belfast et à plusieurs autres en Irlande.

Paris, 12.—Ainsi qu'on l'annonçait dans des dépêches précédentes, l'Empereur consent à faire les concessions demandées par le Corps Législatif.

Aucun changement de ministère n'est encore annoncé, mais il est certain que le Cabinet sera bientôt réorganisé.

Durant toute la crise, l'Empereur a fait preuve de sa sagacité ordinaire. Il invita presque tous les membres du Corps Législatif à un dîner et à une soirée la semaine dernière. Il conversa avec les partisans de toutes les opinions, disant un mot aimable à chacun.

Parlant de la situation à un groupe nombreux, il dit :—« Vous commencez à me traiter comme le lion vieux et malade de la fable ; vous essayez de me couper les griffes et les dents en ne me laissant que mon nom que vous regardez comme inoffensif. » A d'autres il dit que « les élections ne laissent pas d'autre alternative à choisir que l'empire ou la révolution. » A d'autres enfin, il promet « de satisfaire pleinement les aspirations libérales. »

On ne croit pas cependant, malgré toute l'habileté déployée par l'Empereur, que les concessions accordées empêchent l'agitation pour en obtenir de nouvelles.

St. Pierre, 13.—Le voyage du *Great Eastern* est terminé. Il est arrivé ce matin vis-à-vis de l'île venant de Brest avec la dernière partie du câble français et a annoncé que la ligne fonctionnait partout avec la plus grande régularité.

La section du rivage immergée il y a quelques jours est maintenant épissée avec le câble principal et avec la fin du jour le fil électrique mettra les deux côtés de l'océan en communication.

Londres, 13.—Le débat sur le bill de l'Eglise d'Irlande a été continué hier au soir.

Lord Clavearty proposa que sa troisième lecture fut renvoyée à trois mois.

Le comte Derby, bien que toujours opposé au bill, dit qu'il appuiera cette motion, laquelle fut ensuite retirée.

Il donna avis qu'il présentera son projet contre le bill.

Le bill a alors été lu une troisième fois et passé après avoir subi quelques autres amendements.

Les lords s'ajournèrent après une séance très animée.

Paris, 13.—On annonce officiellement que le sénat sera convoqué pour le 2 d'août, que le corps législatif sera immédiatement prorogé et que la résignation des ministres sera donnée, mais qu'il tiendront leurs portefeuilles jusqu'à ce que leurs successeurs soient connus.

Vienne, 19.—L'évêque Euice a été convaincu devant un tribunal civil, d'émettre des doctrines subversives de l'ordre public et a été condamné à trois mois de prison.

Londres, 13.—William Winthorpe, le consul américain à Malte, est mort.

Notes Locales

DIRECTOIRE DE MONTRÉAL.—Nous avons reçu le volume pour 1869-70 que vient de publier l'infatigable M. Lovell. Comme toujours se travail si multiplié est bien fait, bien coordonné et offrant toutes les facilités de recherche à celui qui a besoin de le feuilleter pour y trouver quelques renseignements. Il y a sans doute quelques omissions ou irrégularités de peu d'importance pourtant, mais comme ensemble, c'est un ouvrage judicieusement compilé et indispensable à ceux qui s'occupent un peu des affaires ; on sait que c'est le plus grand nombre.

Le débit espérons-nous fera recouvrer à son éditeur les déboursés considérables qu'il a dû faire.

MONTRÉAL.—L'agent de police Lafond a entre ses mains une jolie montre découverte en argent d'une structure toute particulière. Qui-conque l'aurait perdue pourrait la recouvrer en s'adressant à la Station Centrale de Police.

JONC.—Hier, la police a arrêté un nommé Woodhouse, pour vol. En le fouillant on a découvert un jonc d'or qu'il avait cousu au fond de l'un de ses goussets. Ce jonc porte les initiales de P. J. P., et a été remis entre les mains de l'agent de police Murphy, à qui pourra s'adresser le propriétaire.

VENTE DE CHEVAUX.—La vente de chevaux sur le Champ-de-Mars par M. Arnton, jeudi, a bien réussi. *Figaro* est passé à M. W. W. Ogilvie, pour \$1,000. *Starlight* fut adjugé à M. H. C. Lloyd, pour \$1,050.

LA RACE CANINE.—Les beaux jours de cette race fidèle sont passés et la police exécute avec une ponctualité féroce l'arrêt de mort porté contre tous les représentants de cette grande famille qui par esprit de révolte ou faute de moyens n'ont pas pris leur licence. Sur plusieurs milliers qui habitaient notre ville, à peine un dixième ont pu acheter leur existence au moins pour une année de plus ; le reste, c'est-à-dire neuf-dixième devront expier par une mort ignominieuse le malheur d'être nés pauvres. Aussi déjà les rues sont encombrées de leurs cadavres et la corporation a été obligée de mettre trois nouvelles voitures pour débarrasser la vue et l'odorat d'un spectacle aussi triste.

Pauvres infortunés !!!

LE FRÈRE FACILE.—Le Rév. Frère Facile, Assistant du Supérieur Général des Ecoles Chrétiennes, est arrivé à Montréal ces jours derniers. Il vient de visiter leurs nombreux et florissants établissements des Etats-Unis, et il doit aussi parcourir tout le Canada dans le même but.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Un nommé Chiff tentait avant hier de se suicider sous l'effet du *délirium tremens* en se jetant dans le fleuve. Il fut vu par M. Walsh qui, avec l'aide de quelques autres, parvint à le retirer de l'eau où il s'enfonçait. Il a comparu hier devant le Juge Coursol qui l'a condamné à dix jours de prison.

Il aura le temps de cuver son vin et de revenir peut-être à la raison dont la perte a failli lui jouer un si mauvais tour.

IMPRUDENCE.—On se plaint d'avoir à constater presque à chaque semaine quelque accident qui peut avoir des suites fâcheuses. De jeunes enfants vont jouer sur les bois flottés qui peuvent se trouver dans le canal, et comme l'équilibre se perd assez souvent, plusieurs d'eux tombent à l'eau et se noieraient, étaient les passants qui plus d'une fois les ont sauvés d'une mort certaine. Les parents feront bien de mieux surveiller leurs enfants et de ne pas les laisser exposés à perdre la vie par leur imprudence et leur ignorance du danger.

COURSE AUX VÉLOCIPÈDES.—Il y a eu dimanche après-midi une course entre MM. Duquette de Québec, et Paquette de cette ville, au rond du village St. Jean Baptiste. Le mile a été parcouru en 3 minutes et 18 secondes. Il y avait plus de 6000 personnes présentes et on peut juger de l'intérêt que portait la foule aux diverses phases de la course. M. Paquette est resté vainqueur.

ADMISSION AU BARREAU.—M. Joseph Dubuc, de St. Michel Archange, a été admis comme avocat aux derniers examens du barreau, ainsi que M. Alfred Rochon, de Ste. Scholastique.

ECOLE MILITAIRE DE MONTREAL.—Les messieurs suivants : A. Demers de Montréal, H. P. Lamothe, W. Lamothe, J. T. Caldwell, C. Russell ont subi, le 13 courant, devant le Colonel Fielden du 60ème Regiment, un examen satisfaisant. Le premier a obtenu un certificat de première classe et les autres un certificat de seconde classe.

COUR DE POLICE du 7 courant.—Wm. Clifford larcin, 6 heures de prison commune aux travaux forcés.

Guillaume Girard, Adolphe Dupré, assaut grave, à samedi.

W. James Tabb, assaut et batterie, cause déboutée avec dépens.

Thos. F. Meagher et Jos. Murphy, assaut et batterie, cause déboutée avec dépens.

Jean Bigawitte, larcin, \$2, à défaut de paiement 15 jours de prison commune aux travaux forcés.

COUR DU RECORDER du 7 courant.—31 prisonniers furent traduits devant cette Cour :

Emma White, pour tenir une maison mal-famée dans la rue des Allemands, \$25 et les frais ou 3 mois de prison.

Annie Roy et Emérance Beaudry, pour habiter la dite maison comme prostituée, \$5 ou 1 mois de prison.

Adolphe Lafleur, Denis Auclair, Alexander Brown et William Seybold, pour fréquenter la maison susdite, \$5 ou 1 mois de prison.

François D. Lanctot, ivresse et conduite désordonnée, \$2.50 ou 15 jours de prison.

Mary Wilford, insultes aux passants, \$5 ou 1 mois de prison.

Ezilda Goyette et Thomas Eldor, pour avoir flâné dans les rues à une heure indue, \$5 la première ou 1 mois de prison et le second \$2.50 ou 15 jours de prison.

Patrick Britt, conduite indécente, \$2.50 ou 15 jours de prison.

Camélia Lamoureux, ivre et désordonné, \$5 ou 1 mois de prison.

J.-Bte. Chénier et Isaie Vaillancourt, pour avoir pris possession d'une maison inhabitée, \$20 ou 2 mois de prison.

COUR DU RECORDER du 8 juillet courant.—30 prisonniers furent traduits devant cette cour.

John Wood, pour avoir laissé couler des nuisances de privées dans la rue, \$5 ou 1 mois de prison.

John Jones, cruauté envers son cheval \$2.50 ou 15 jours de prison.

Antoine Perraut, Pierre Garneau et Charles Côté, charretiers, pour avoir obstrué le trottoir, \$0.50 ou 48 hs. de prison.

Zéphirin Bélanger, assaut et batterie, \$2 ou 1 mois de prison.

Mary Shea, même offense, \$2.50 et les frais ou 15 jours de prison.

Mary Williamson, vagabondage, \$5 ou 1 mois de prison.

Mary Donnelly, Catherine Irvin et Elles Goby, ivresse, \$2.50 ou 15 jours de prison.

Angèle Boivin, ivre et désordonnée \$5 ou 1 mois de prison.

Ann Clark, pour avoir flâné à une heure indue comme prostituée, \$5 ou 1 mois de prison.

Plusieurs causes d'auberges remises à demain.

COUR DE POLICE, 12.—Mary Ann Simpson, assaut et batterie \$1 et les frais ou 10 jours de prison.

Robert Wiggers, assaut et batterie \$1 et les frais.

Marie Rose D. Villemare, larcin. 2 mois de prison aux travaux forcés.

Reiter McEvoy, ivre, \$1 ou dix jours de prison.

Pierre Blaise, ivre déchargé.

COUR DE POLICE, 13.—Nicolas St. Onge, assaut grave, \$12 ou 2 mois de prison.

Clémentine Gagnon, vente de liqueurs sans licence \$50 et les frais ou 3 mois de prison.

Hormidas Dagenais, désertant au service de son maître, renvoyé.

Narcisse Marreau, larcin, renvoyé.

Nouvelles de l'Intérieur.

ACCIDENT SUR LE GRAND-TRONC.—Nous avons été à un cheveu d'avoir à enregistrer aujourd'hui une catastrophe épouvantable.

Pendant la soirée d'hier il y a eu un énorme éboulement de rochers à la "Coupe de Bennett" qui se trouve à environ trois milles et demi de la station du Grand-Tronc à Lévis. Vers onze heures, les habitants de la localité entendirent le bruit d'une locomotive qui venait à toute vapeur. Ils se mirent aussitôt de chaque côté de la voie pour faire des signaux. Apparemment que les conducteurs de la locomotive ne virent pas leurs signaux, car ils passèrent outre sans s'arrêter du train où ils étaient lancés. Une minute après la locomotive vint donner contre les quartiers de rochers qui encombraient la voie, déraila du coup et se trouva en même temps ensevelie sous un nouvel éboulement de rochers. Les conducteurs, on ne sait comment, se sauvèrent sains et saufs.

Cependant, le train express de Montréal venait de son côté et était sur le point d'arriver à l'endroit de l'accident. Les habitants allumèrent à la hâte et des fanaux, des torches. Heureusement, cette fois, leurs signaux furent vus et les conducteurs arrêterent le train avant de s'engager dans la coupe.

L'ingénieur de la locomotive brisée envoya quelqu'un à Lévis pour avoir un autre train afin de conduire les passagers venant de Montréal qui à minuit s'embarquèrent dans un autre train, après avoir été obligés de faire un grand détour à pied pour le venir rejoindre.—*Événement.*

TRISTES CIRCONSTANCES.—Le *Chronicle* de ce matin rapporte qu'il y a, à l'hôtel McIntyre, Basse-Ville, une femme très âgée, du nom de Skillen qui attend l'arrivée de son mari qui était parti avec elle de Stratford, Ontario, pour se rendre à Glasgow. Cet homme qui est un vieillard, était débarqué des chars à Richmond, croyant être à Québec, laissa sa femme à bord, et comme il prenait des informations au sujet de son bagage, le train s'est mis en route, laissant en arrière le vieux voyageur qui d'ailleurs avait l'esprit troublé. Mme Skillen s'est rendu à Québec et depuis huit jours elle attend son mari. Ils étaient en route pour Glasgow et devaient s'embarquer à bord du steamer qui est parti hier.

Dans notre premier numéro, nous avons publié un télégramme daté de Toronto comportant qu'un vieillard qui se rendait à Glasgow y avait été tué par les chars. Il y a toute probabilité que ce vieillard, dans son trouble, aura pris le convoi qui montait et se serait rendu à Toronto où il a trouvé la mort. Il avait une forte somme d'argent sur lui.—*Canadien.*

ÉTRANGE.—Hier au soir, vers 8 heures, une rumeur étrange s'est répandue dans le quartier Jacques-Quartier, et y a causé une sensation extraordinaire parmi la population si impressionnable de cette localité. On disait qu'une jeune fille, domiciliée chez M. Emond, rue de l'Eglise, voyait des gouttes de sang perler sur son visage et ses bras. Avouons que s'en était assez pour mettre sur pied toute la population. Aussi la nouvelle transmise de bouche en bouche se répandit dans toute la ville en un clin d'œil, et bientôt on vit affluer de tous côtés une foule compacte de gens effarés qui venaient s'arrêter devant la maison en question, et voulant y rentrer tous ensemble, pour avoir le mot de l'énigme. Mais la porte était close, et quelques rares privilégiés qui avaient pu pénétrer dans la maison en sortaient en prenant un air mystérieux qui n'était propre à calmer l'effervescence. Un pourtant déclara en riant que ce n'était rien, que la jeune fille s'était lavée et que le sang avait disparu ; mais tous les spectateurs qui souri avec incrédulité, persuadés qu'il devait y avoir quelque chose. Finalement la police a dû intervenir pour disperser la foule qui s'est éloignée lentement faisant force conjectures.—*Journal de Québec.*

MANUFACTURE.—M. Pope de Cookshire, membre pour les Communes, est sur le point de construire une manufacture d'empois.

BANQUE UNION.—La réunion générale annuelle des actionnaires de la Banque Union, du Bas-Canada, a eu lieu hier, sous la présidence de C. E. Levey, Ecr. Après la présentation du rapport des directeurs qui atteste un état de prospérité continue, MM. C. E. Levey, l'Hon. Thos. McGreevey, l'Hon. Geo. Irvine, Colonel Rhodes, James Gibb, John Sharples et Geo. H. Simard ont été réélus directeurs de l'institution.

A une réunion des nouveaux directeurs, qui a eu lieu le même jour, C. E. Levey a été réélu président, et l'Hon. Thos. McGreevey, vice-président de la Banque, pour l'année courante.—*Journal de Québec.*

CADAVRE TROUVÉ.—On a trouvé, dimanche dernier, dans un bouquet de bois, à Saint-Augustin, le cadavre d'un homme qui, paraît-il, a été reconnu être le capitaine Temple, du navire *Intrusive*. Il avait la tête traversée par une balle de pistolet, mais on ignore encore s'il s'est suicidé ou s'il a été la victime d'un assassinat. Le défunt, dit-on, s'est fait conduire, samedi, par un charretier de cette ville, à une maison située près du lieu où il a été trouvé. Celui-ci a dit que le capitaine Temple paraissait découragé, qu'il était descendu de sa voiture et l'avait vu gagner le bois, où un instant après il avait entendu le bruit de la détonation d'une arme à feu. Après avoir attendu quelque temps, le charretier, ne le voyant pas revenir, serait revenu en ville. Une enquête est commencée. Si cet homme a été tué, le vol n'a pu être le mobile du crime, puisqu'on a retrouvé sur lui sa montre, son argent et d'autres articles précieux. Il est plus probable que c'est un suicide. Nous donnons ces détails d'après le *Chronicle*.—*Idem.*

ENCORE LES LOUPS CERVIER.—On se rappelle que l'année dernière pendant la belle saison de notre ville recevait de temps à autre la visite des loups cerviers. Nos concitoyens, renommés par leur hospitalité, recevaient cet hôte inattendu à coup de fourche, de bâtons ou de fusils. Ces visites désagréables recommencent cette année, et il est à croire qu'on leur fera le même accueil. Ils paraissent plus audacieux que leurs cousins démolis l'an dernier. Hier soir, un de ces carnassiers, trouvant la rue désagréable et voulant jouir de la tranquillité, se refugia dans le jardin du Séminaire. Comment a-t-il pénétré là ? C'est ce que tout le monde se demande.

Grande fut l'émotion en découvrant cet hôte inattendu qui se voyant dépisté, se refugia dans un arbre. Cette étonnante nouvelle se répandit en ville, et M. Holwell se rendit dans le jardin du Séminaire et salua le loup-cervier en lui administrant deux pilules qui l'amenèrent à ses pieds. Ce matin, le susdit loup-cervier était exposé dans la vitrine de M. Holwell.

On dit que ce visiteur peu agréable n'était pas seul et qu'un de ses compagnons de voyage se tient dans le jardin du Séminaire. On soupçonne que ces hôtes de bois veulent jouir des plaisirs de la ville et prévoyant le départ des écoliers pour la campagne, veulent profiter de leurs départ pour prendre leurs ébats dans les jardins du Séminaire.—*Journal de Québec.*

LAC SUPÉRIEUR.—Il paraît que les ouvriers qui sont partis pour travailler au chemin de fer du Lac Supérieur subissent des mauvais traitements de toutes sortes. Un pauvre ouvrier, de cette ville, qui a été engagé par un américain pour aller travailler au dit chemin, écrit au *Chronicle* une lettre dans laquelle il donne des détails sur les mauvais traitements qu'il a eu à souffrir et pendant le voyage et depuis qu'il est rendu à destination. Il termine en recommandant aux ouvriers québécois et autres de ne pas se laisser séduire par les brillantes promesses qui leur sont faites de la part des yankees.—*Événement.*

AGRICULTEURS PRATIQUES.—L'Union d'Arthabaska nous apprend que MM. Robert et Martin, deux riches Français arrivant d'outre-mer viennent d'acheter une magnifique propriété, à St. Christophe d'Arthabaska, où ils entendent se livrer à l'Agriculture sur un grand pied.

Distributions des Prix.

COLLÈGE ST. LAURENT.

Nous avons été particulièrement heureux de pouvoir assister, mercredi, à la distribution des prix du Collège St. Laurent, dont nous suivons le développement et les progrès avec le plus vif intérêt. Il y a dans les exercices classiques de cette institution un élément d'enseignement que nous ne trouvons pas dans les autres grands collèges, après avoir fait l'exception du collège Masson; et cet élément répond tellement au cri d'inquiétude que nous avons du parfois pousser, que nous nous faisons un devoir d'exprimer l'espoir que nous conservons de tels commencements pour l'avenir de notre commerce et de nos hommes d'affaires.

Nous ne voulons point appuyer sur le cours classique de ce collège, lequel n'a pas besoin d'encouragements particuliers et dont le mérite saura toujours se révéler dans la proportion qui lui revient au milieu des épreuves de la concurrence. Nous devons nous estimer justement heureux de posséder autant d'institutions solides, répandant les notions sûres des séances morales, sociales et philosophiques, élevant les intelligences en formant les cœurs et infusant dans l'âme cette énergie qui fait les hommes. C'est au moyen de l'éducation classique que nous avons soutenu les premières luttes, par les armes supérieures qu'elle sut placer entre nos mains, et nous devons continuer à en soigner les progrès. Mais nous avons trop longtemps dépendu de nos compatriotes étrangers pour cette autre éducation à laquelle nous pouvons aujourd'hui vouer plus de temps et consacrer une plus grande dépense, de forces vitales et d'activité.

Il ne faut pas se dissimuler qu'avec les idées modernes et la tendance des esprits, l'empire de la société est assuré au capital. Le capital est la grande force de notre organisation sociale. Autour de lui gravitent tous les intérêts mis en jeu dans l'existence des nations. Or, le grand dispensateur du capital, le stimulant par excellence de la production, c'est le commerce. C'est le commerce qui a transformé la bourgade d'Hochelaga en cette métropole destinée à devenir l'une des plus grandes cités de l'Amérique et dans cette métropole pour parvenir, au milieu du tourbillon des immenses transactions qui s'y déroulent, des nombreux hommes d'affaires des autres races qui semblent appliquer toute leur énergie et leurs étonnantes aptitudes à cette branche, la routine, est, désormais, impuissante et déplacée. Il ne nous est plus possible de suivre les autres races dans cette course effrénée qui les entraîne tous les jours dans de nouvelles combinaisons, si on ne forme pas notre jeunesse à cette difficile carrière.

C'est à ce besoin que répond le Collège de St. Laurent, et c'est à ce titre que nous lui devons une attention spéciale. La mission de ce collège est bien comprise, puisque, cette année, deux cent quarante élèves ont suivi les classes. Il y en avait 72 de Montréal, 38 des États-Unis, trois du Haut-Canada, 1 de la Jamaïque, et la balance venait des différentes campagnes du Bas-Canada.

Le cours est suffisamment connu; le cours commercial surtout y est complet: tenue des livres en partie double, géométrie, arpentage, comptabilité, opérations de change, télégraphie, sténographie, calligraphie commerciale, dessin, etc., y reçoivent la plus sérieuse attention.

Nous avons vu des morceaux au crayon et des aquarelles d'un réussi parfait.

Les exercices littéraires d'hier ont été fort amusants. Le programme se composait de deux pièces: le *School of orators*, (2 actes) et le *Proserit* (3 actes). Les acteurs qui y ont pris part sont, dans la pièce anglaise, MM. W. Kennelly, Ed. McGurk, C. Hughes, E. Brankin, D. Gleason, D. D. Vany, J. McCaffrey, Thos. Waldron, Joseph Kilpatrick, Ed. Mahon, Thomas Walsh, et dans la pièce française, MM. Alex. Madore, Az. Brodeur, Dom.

Rozaire, L. Fauteux, H. Myron, Norbert Cément, N. Larche, A. Gauthier.

Les élèves ont atteint un degré de naturel remarquable dans ce genre.

M. Azarie Brodeur, de Varennes, favorisé d'un organe des plus avantageux a bien débité un morceau de sa composition sur l'éloquence.

M. Rosaire, de Montréal, a de même parfaitement réussi dans son discours d'adieu en anglais et en français.

C'était M. Lecours, N. P., de St. Laurent, qui s'était chargé de la partie musicale, et cette partie n'était pas la moins bien. M. Lecours avait eu la triple besogne d'exercer un corps d'instruments de cuivre, un orchestre et un chœur, et, chose remarquable, tous trois ont fait merveille. Un excellent choix de morceaux était interprété avec beaucoup de talent d'exécution et de direction.

Il y avait un auditoire considérable au milieu duquel nous avons remarqué le Révd. M. Bayle, supérieur du Séminaire, le Révd. P. L'arché, Sup. des Jésuites, Mgr. Vinet, le Rév. M. Deguire, du Collège de Montréal, etc., l'Hon. M. G. Ouimet, Proc.-Général, l'Hon. M. L. Lacoste, Sénateur, M. Ubalde Beaudry, M. le Dr. Tassé, etc.

La séance était présidée par le R. P. Sorin, supérieur général et fondateur de l'Université de Notre-Dame, Indiana.

Après la séance, l'Hon. M. Ouimet, invité à prendre la parole, le fit avec son bonheur ordinaire. Il paya un juste tribut d'éloges à cette institution, qu'il ne craignait pas de comparer à toutes les institutions florissantes du pays.

Le Rév. P. Sorin adressa aussi quelques excellentes paroles à l'auditoire.

Cette année, six médailles données par des amis de l'institution ont été décernées aux messieurs suivants: 1ère médaille, Edouard McGurk; 2e, Alexandre Madore; 3e, Gustave Piché; 4e, Dominique Rosaire; 5e, Edward Mahon; 6e, Horace Myron.

SÉMINAIRE DE STE. THÉRÈSE.

Cette institution qui arrive à son demi-siècle d'existence était mercredi le point de réunion de nombreux membres du clergé, de plusieurs compatriotes distingués et d'une foule de citoyens venant assister à la séance de la fin de l'année. Ce concours n'a rien de surprenant lorsqu'on connaît le passé de cette maison d'éducation, les services incontestables qu'elle a rendus au pays et à la jeunesse et sa réputation si bien établie dans notre province.

On pouvait constater combien il était considérable en voyant l'audience d'élite qui remplissait la vaste salle du séminaire de bonne heure dans la matinée. On l'avait gracieusement ornée pour la circonstance, des courants de verdure se détachaient sur les murs et ça et là on remarquait plusieurs drapeaux avec la devise du collège. Parmi plusieurs tableaux on avait à admirer la noble figure du regretté M. Charles Ducharme, fondateur de la maison, que le pinceau de l'artiste a fidèlement reproduite et dont le souvenir est encore vivace au milieu de ceux qui lui doivent une si forte dette de gratitude.

A dix heures la séance commençait sous la présidence de Sa Grandeur Mgr. de Bitha entouré de prêtres et de citoyens éminents dont on verra les noms saillants dans la liste que nous donnons plus loin.

On débuta par une brillante musique avec l'orgue et l'orchestre, suivie d'un chant. "Le chœur des Croisés," rendu avec entrain et ensemble. Les applaudissements ne firent pas défaut.

Puis on entama la partie capitale de la séance qui fut principalement littéraire.

Parmi les élèves il existe une académie St. Charles où se recrutent les jeunes orateurs de l'institution et où ils s'habituent à manier la parole qui leur sera plus tard si utile soient qu'ils aient à parler à la chaire de vérité, à la tribune ou au barreau où l'éloquence joue un rôle si divers, mais si puissant.

On n'a pas oublié que plusieurs de nos orateurs dont le talent d'élocution exerça autant

d'empire que ceux des orateurs romains au forum ont fourbi leurs premières armes dans ces académies de collège qui exercèrent un effet réel sur leurs succès futurs. On doit donc tenir à honneur de les conserver et d'y intéresser les étudiants.

L'académie St. Charles était représentée dans la lice qui devait s'ouvrir par Messieurs J. de Repentigny, N. Lemoyne, J. Ouimet, A. Brossoit, N. Théoret et H. Nantel. On avait pris pour thème de discussion la question du bonheur. Chacun tâcha d'en trouver une solution favorable et ce fut plus que jamais le dire: *de gustibus non est disputandum*.

L'un ne vit dans le bonheur qu'une brillante chimère aussi décevante que le mirage séduisant du désert et n'aperçut dans l'existence humaine qu'une longue chaîne d'espérances trompées. A cela, un autre répondit que Dieu n'avait pu créer l'homme pour son malheur et qu'il ne lui avait pas donné cet instinct de la nature qui le pousse à la recherche du bonheur sans qu'il put le satisfaire.

Un troisième ajouta que le bonheur dépend de l'idée que l'on s'en forme et du milieu où l'on vit. Il assura que pour lui il le constatait dans la passion des voyages aussi forte que celle qui poussa Christophe Colomb vers les rives américaines.

Dans le voyage, dit-il, on peut cueillir une moisson d'observations utiles, on peut lire partout dans le grand livre de la nature, étudier le caractère et les mœurs des peuples les plus divers et s'abreuver à la source des impressions les plus agréables qui jettent le touriste dans le plus délicieux enivrement. C'est alors que renaissent la santé, la vie et la gaieté et l'homme n'est plus rongé par un spleen importun. En revenant il sent mille fois mieux les charmes du foyer local et sait dire qu'il préfère son pays avant tout.

A son avis c'est là le complément du bonheur.

Ce n'est pas ce que pense un autre discutant qui fait une peinture alléchante des vacances et demande si l'écolier, seul, n'éprouve pas le *nec plus ultra* de la félicité. Il ne croit pas pouvoir trouver des incrédules.

A un ennemi des voyages assurant que le bonheur ne se quête pas en voyageant en Juif Errant, l'avocat de cette thèse dit que la preuve de ses assertions est que Chateaubriand par exemple s'est immortalisé par ses voyages.

Son contradicteur répond que Corneille, Racine et Fénelon se sont pas moins illustrés bien qu'ils ne soient pas assujettis à tous les ennuis du voyage. Le touriste est, dit-il, exposé à mille accidents comme à tous les changements d'une température contrariante. Combien de voyageurs d'ailleurs n'ont trouvé que des déceptions, l'exemple de Christophe Colomb qu'on récompensa en le chargeant de fers n'en est-il pas un exemple frappant?

Un cinquième fait l'éloge de la vie militaire qu'un autre combat chaudement en alléguant qu'on examine seulement le champ de bataille au lendemain d'une journée; on ne voit que cadavres qui le jonchent et mares de sang qu'un ennemi cruel a fait verser.

Les chemins de fer d'après lui sont bien préférables; c'est un engin civilisateur et avec lequel on peut relier tous les peuples dans une grande confraternité.

Tout cela pâlit dit un amateur des lettres et des sciences. C'est dans leur culture que l'homme peut trouver le plein épanouissement des facultés intellectuelles dont il a été doué.

Fort bien, lui riposte-t-on, mais combien l'écrivain ne subit-il pas lui aussi d'avaries et de déceptions. Une critique seule causait au chanteur d'Athalie plus de peine que les plus grands éloges lui causaient de joie.

Mais dit son opposant, quel plaisir de s'initier par l'étude au secret des grands maîtres et de produire ces ouvrages qui traversent les âges et font dire à leur auteur avec un légitime contentement:—Je ne mourrai pas tout entier et le fruit de mes veilles me survivra.

Cela ne pourra égaler les jouissances du centier d'après un avocat de l'homme opulent. Avec ses richesses il peut satisfaire tous ses goûts et caprices, voyager par le monde, fêter

ses amis, mener grand train et se voir considéré et respecté par tous.

Rappelez-vous la fable du savetier, répond-t-on, auquel quelques espèces enlevèrent la voix qui le faisait chanter tout le jour à cœur gai et qui dievenu tout-à-coup morose alla reporter ses dons au rentier afin de recouvrer sa voix et continuer ses chants remplacés par les ennemis.

L'homme riche est rongé par les soucis et il a beau essayer à les dissiper en distractions, ils montent en groupe et galopent avec lui.

Le Président, M. de Repentigny, résuma la discussion. On ne peut, dit-il, goûter ici qu'un bonheur relatif et seule la religion chrétienne peut le donner. Nous avons en nous le sentiment d'une félicité perdue, mais nous ne saurions la retrouver ici, car « la vie est un combat dont la palme est aux cieux. » Pourtant la vie n'est pas sans douceur encore, le juste éprouve de grandes joies à servir Dieu, sa patrie, ses concitoyens et mieux que tout autre il peut jouir de tous les dons intellectuels qui élèvent ses aspirations et le rapprochent du Ciel. Mais il doit là seul y puiser son bonheur car comme a dit Montesquieu « la religion chrétienne qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie fait encore notre bonheur dans celle-ci. »

Là se terminait cet intéressant débat où plusieurs des jeunes Académiciens ont fait preuve de beaucoup de facilité d'élocution. M. de Repentigny surtout a parlé avec beaucoup de facilité et de naturel.

Le chœur d'Orphéon chanta ensuite : « rivaux et amis, » puis le Révd. M. Tassé, prit la parole en ces termes :

Mgr. Mesdames et Messieurs :

Avant de distribuer les prix à messieurs les élèves, je demande la permission de dire un mot sur les matières de leurs concours. On me pardonnera, j'espère, des observations provoquées en quelque sorte par la préoccupation générale des esprits sur les études publiques de notre pays et par les remarques de la presse.

Il est admis, je crois, que dans un pays sagement organisé, il faut une éducation à différents degrés, éducation une et multiple tout à la fois : une dans ce qu'elle a d'essentiel, c'est-à-dire étant morale et religieuse, formant l'homme et le chrétien ; multiple dans ses moyens, formant le citoyen en vue de la place qu'il doit occuper et des fonctions qu'il doit remplir dans la société, en un mot, avec l'éducation essentielle il faut l'éducation professionnelle.

Il faut donc des écoles qui correspondent au besoin des différentes classes qui composent toute nation : ainsi il faut des écoles pour les classes agricoles et ouvrières, des écoles pour les classes industrielles et commerciales, des écoles pour les professions libérales de la société.

Bien entendu qu'il s'agit ici de l'éducation de la jeunesse en général et que malgré ces divisions on verra quelques hommes d'élite parvenir à la tête des diverses carrières spéciales, sans avoir passé par les échelons de ces écoles spéciales. Mais c'est là l'exception, il s'agit de la règle commune.

Bien entendu encore que les limites de ces différentes écoles se touchent ou même se pénètrent et qu'elles travaillent quelque fois sur un terrain commun.

Arrêtons-nous un peu aux études classiques. Je ne veux pas parler du nombre trop grand ou trop petit des collèges classiques dans notre pays, je veux seulement constater qu'il en faut et signaler les conditions de leur enseignement.

Il faut un enseignement classique, parce qu'il prépare des hommes pour le ministère religieux, pour la magistrature, pour le barreau, pour la tribune, pour l'administration civile et politique, pour toutes les hautes fonctions de la société. Ces fonctions demandant pour être exercées, le plus complet développement intellectuel. On comprend la raison d'être des études classiques, voilà pourquoi les représentants du barreau, de la médecine et du notariat, demandaient naguères l'éducation classique complète pour l'admission à l'étude de ces professions. Ils ne faisaient que suivre

en cela l'exemple des peuples qui sont à la tête de la civilisation en Europe.

Quelles sont donc et quelles doivent être les matières de ces études ? Quelques uns semblent qu'on n'y voit guère que du grec et du latin : qu'un jeune homme, au sortir du collège, bourré de grec et de latin, c'est l'expression reçue quand on dénigre les études classiques, n'est pas propre à rien faire dans le monde Grande erreur !

Plusieurs de nos jeunes gens viennent de composer pour les épreuves du baccalauréat : On aimerait peut-être à connaître en quoi consistent ces épreuves, et si elles fournissent une preuve suffisante de la variété et de l'importance des matières du cours classique.

Voici ; Histoire—Révolution française. *Histoire du Canada* : la période constitutionnelle 1791 à 1840. Géographie—Géographie de la Puissance du Canada. Littérature : Pierre Corneille. De l'histoire, de l'éloquence, composition française. Un discours au duc de Gloucester (depuis Richard III d'Angleterre) pour le détourner du meurtre de ses neveux. *Version Latine* : Extraite de Quintilien. Version grecque, extraite d'Isocrate. Thème latin—Philosophie : Du témoignage considéré comme moyen d'arriver à la connaissance de la vérité : sa définition, ses différentes espèces, les caractères dont il doit être revêtu pour produire la certitude. *Histoire Naturelle* : Principaux minerais exploités du fer, du plomb et du cuivre. 2o. influence des roches ignées sur les terrains stratifiés qui se trouvent dans leur voisinage. 3o. Du calice et de la corolle. Puis plusieurs questions de Physique, de Chimie, de Mathématique et d'Astronomie.

On voit que toutes ces épreuves par lesquelles on fait passer le jeune collégien suppose qu'il a bien et utilement employé son temps. J'ajoute un mot : l'arithmétique, dans toutes les parties, d'après la méthode adoptée dans les meilleures écoles commerciales, se voit dans les trois premières années de notre cours ; on la fait repasser dans la quatrième année. La tenue des livres en partie simple se voit dans la troisième année, la partie double dans la quatrième année. Le calcul mental n'est pas négligé, non plus qu'aucune notion pratique se rattachant aux affaires qu'un homme de profession peut avoir à traiter.

Nous avons un professeur spécial pour ces matières, parce que nous les croyons nécessaires, aujourd'hui surtout, à une éducation classique complète. On les voit dans les premières années du cours, parce que l'enfant de dix ou douze ans qui commence son cours classique, peut l'interrompre pour une raison imprévue, et ce cas échéant il pourra, avec ce qu'il aura appris dans ses premières années de collège, devenir un bon commis.

Les études classiques, comme on s'efforce de les donner ici, préparent donc un jeune homme laborieux et bien doué à devenir un homme véritablement capable et pratique. Je dis pratique... et dans toute l'étendue du mot. Car pour avoir appris à creuser un sujet, à combiner fortement des idées, à découvrir un sophisme, à présenter des arguments avec netteté et précision, à parler avec grâce, il n'en pourra pas moins déchiffrer ou dresser un compte, faire ou vérifier les calculs qui se présenteront dans le bureau d'un homme d'affaires.

Nous sommes de notre temps et de notre pays ; nous poussons nos élèves à l'activité, au travail, aux connaissances utiles et positives. Loin de nous ces prétendus temps de l'âge d'or, de poétique mémoire, où l'homme pouvait se coucher mollement sous l'épaisseur du feuillage et s'endormir au doux murmure du petit ruisseau. Ces temps sont passés, nous n'en voulons pas le retour.

Cependant n'allez pas croire, messieurs, que nous voulons éteindre le feu sacré de la poésie ; nous sommes trop heureux que l'un de nos anciens élèves ait chanté nos gloires nationales en beaux vers héroïques.

Mais il avait passé par les épreuves et conquis auparavant les palmes du baccalauréat. Il est bien vrai encore que l'étude du chant et de la musique dérobe quelques heures aux études sérieuses et solides ; et qu'un profes-

seur se dévoue à la culture de ces arts d'agrément. Mais ces beaux arts, tout brillants qu'ils sont, ne sont qu'un accessoire ; ils viennent égayer l'aridité des sciences ; ils ne font l'effet de ces quelques fleurs que l'auteur de la nature a jetées au milieu des fruits qu'il nous donne pour nourriture.

Ensuite eut lieu la distribution solennelle des prix ; MM. de Repentigny, Arthur Cherrier et Napoléon Theoret obtinrent le plus de récompenses, le premier en philosophie, le deuxième en rhétorique et le dernier en seconde.

M. A. B. Routhier, de Kamouraska, prit la parole ensuite au nom des anciens élèves et fut aussi éloquent que riche d'idées et d'expressions. Il parla de l'éducation si religieuse que nous recevons en ce pays, la faisant contraster avec l'instruction matérialiste que l'on donne en France. Il exprima l'espoir que toujours le clergé jouira ici d'une influence dont il s'est servi jusqu'ici pour le plus grand bonheur de la nation.

M. Chapleau, M. P. P., fut également fort heureux, dans ses patriotiques remarques chaleureusement applaudies. Il recommanda aux élèves de bien profiter du temps précieux qui leur est temps dévolu en étudiant constamment, car c'est dans le travail seul vivifié par la religion que consiste le vrai bonheur dont on venait de discuter l'idéal.

M. Masson, M. P., dit ensuite que s'il ne faut des hommes bien instruits dans les classiques pour les professions libérales, il est aussi important qu'ils soient en même temps hommes pratiques et d'affaires. Et pour ceux qui se destinent à l'agriculture et au commerce—c'est le plus grand nombre—il leur faut une éducation adoptée à leur état qui les mette en état d'utiliser les connaissances spéciales qu'ils ont acquises.

Il rappelle plusieurs souvenirs du voyage pour montrer aux élèves que les monuments tant vantés de l'antiquité ne répondent pas toujours aux brillantes idées que nous laissent les descriptions que nous en avons lues.

Sa Grandeur Mgr. de Bitha termine par quelques remarques. Il maintient que l'éducation commerciale du passé a répondu à nos besoins sociaux, qu'on ne saurait accuser à raison le clergé de n'avoir pas fait les améliorations dont on parle aujourd'hui et que si nous avions été un peuple de commerçants, nous n'aurions pas accompli les grandes choses qui caractérisent l'histoire de la race franco-canadienne. On devra se rappeler, dit-il, l'expression sacrée que *l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole divine* et que nous devons tendre le moins possible à nous matérialiser.

Mgr. parle des grands hommes du clergé comme de nos hommes politiques qui sont sortis de nos collèges, et ajoute que c'est une gloire pour le clergé d'avoir pu produire de tels hommes en élevant ces belles institutions où ils sont allés recevoir le pain de la science.

Il était plus d'une heure lorsque la séance fut close par des morceaux de musique sur violon et piano et par la chanson du départ exécutée en chœur.

Un magnifique dîner nous attendait ensuite dans une des salles du collège auquel les messieurs suivants étaient conviés :

Sa Grandeur Mgr. de Bitha, Révd. M. Caron, V. G. Supérieur du Séminaire de Nicolet. Révd. M. Dorval, Supérieur du Collège l'Assomption. Révd. M. Leclerc, Directeur du Collège de Terrebonne, Révds. Messieurs Brissette, Théberge, Jasmin, Lemay, Villeneuve, Dozois, Cousineau, Mainville, Godin, Vézina, Fortin, Racine, Comères, Singar et Lefebvre du Séminaire de St. Sulpice, les Révds. P. P. Oblats Burtin, Lauzon et Fournier, Révd. M. Verreau, Principal de l'Ecole Normale Révérend. M. Demers, de l'Evêché de Montréal. Révd. MM. Labelle de St. Jérôme ; Poulin, de Ste. Philomène ; Aubry et Tassé de St. Benoît ; Guyon, St. Eustache ; Huberdeault, Lonagan, G. Thibault, Perrault, MM. Campeau et Mailor, ecclésiastiques.

Parmi les laïcs, MM. le Sénateur Dumouchel ; l'Hon. M. Maire, Conseiller Législatif ;

R. H. Masson, M.P.; J. A. Chapleau, M.P.P.; Lecavalier, M. P.; Docteur Lecavalier, A. B. Routhier, Pelletier, Dr. Duchesneau, le Major C. Ouimet, l'Échevin David, Dr. Duchesneau, Dr. Leclair, Dr. Gaudet, A. Seguin, N.P.; Germain, N.P.; etc., etc.

SÉMINAIRE DE ST. HYACINTHE.

(Du Courrier St. Hyacinthe.)

La question des classiques a déjà été discutée jusque dans ses moindres détails. En Canada, comme chez la plupart des nations catholiques de l'Europe, on s'est demandé si l'esprit révolutionnaire qui se manifeste partout n'est pas le fruit d'une éducation trop peu chrétienne. Pour empêcher dans notre pays le développement des tendances qui bousculent la société européenne, on suggère d'introduire dans l'enseignement classique l'étude des auteurs sacrés.....

La question des classiques est une de ces matières qui sollicitent un examen calme, sérieux et désintéressé. C'est ainsi qu'on l'a traitée mardi au Séminaire de St. Hyacinthe. On n'a nullement prononcé l'exclusion contre les écrivains de Rome ou d'Athènes; au contraire, on a rendu un juste hommage à leur mérite, puis on a démontré que la Bible et les auteurs sacrés renferment des beautés supérieures à tout ce que nous offre la littérature païenne.

Après tout, comme on l'a judicieusement observé, le fonds d'une littérature, son vrai mérite, c'est la vérité des idées qu'elle exprime, la noblesse et la grandeur des sentiments qu'elle respire et qu'elle inspire; la beauté de la forme ne doit pas être l'objet principal, dominant, des idées du jeune âge, parce que l'honnête, l'utile, le beau moral doivent être l'objet des aspirations, des travaux de l'homme. Or, la littérature païenne, n'étant souvent qu'une forme brillante revêtant les plus folles erreurs et les plus ignobles sentiments, ne doit pas contribuer seule à former l'esprit de la jeunesse. L'étude trop exclusive qu'on en fait a amené pour la société dans l'ordre religieux et morale des conséquences funestes dont on a sans doute exagéré l'étendue, mais dont on ne saurait nier la réalité à un degré déplorable....

Il n'y a pas eu, à proprement parler, de discussion sur la question des classiques. Ils ont tenu à justifier l'introduction des auteurs chrétiens depuis longtemps opérée dans les classes du Séminaire en faisant voir leur beautés littéraires par la traduction de quelques passages de la Bible et des Saints Pères. M. C. Davignon, élève de rhétorique, a ouvert la discussion.....

M. C. Davignon a traduit à la fin de son discours la peroration du discours de Tertullien contre les spectacles. M. A. Lapierre la préface de l'Octavius de Minucius Felix. M. Ls. Hébert la description de la mer par S. Ambroise.

M. A. Maheux a présenté le récit fait par St. Augustin de sa conversion.

M. D. Decelles a traduit un extrait de la lettre de St. Jérôme à Héliodore, sur la solitude, et M. S. Gendron, la séduction de la femme par le serpent, empruntée à un poème de St. Avit sur la chute de l'homme.....

Ensuite chacun des élèves qui se sont fait entendre a commencé par donner une notice littéraire sur l'écrivain sacré ou le Père dont il avait à traduire un passage; l'appréciation des beautés de leur style était empruntée aux meilleures critiques.

M. H. Desrosiers a traduit le chapitre 32e du Deutéronome, où Moïse, avant de mourir, rappelle aux Israélites les bienfaits de Dieu à leur égard et les menaces de ses châtements, s'ils transgressent ses lois.

M. R. Latraverse a expliqué les passages du livre de Job, où le saint arabe présente le contraste de sa grandeur passée et de sa misère

actuelle; puis cette partie du discours du Seigneur à Job où se trouvent les descriptions du cheval, de l'aigle, etc.

M. V. Coté a fait entendre le psaume 103e où David chante les magnificences de la création.

M. H. Durocher a donné le chant prophétique d'Isaïe sur la ruine du roi de Babylone.

M. M. Decelles a traduit des endroits des Lamentations de Jérémie, et un passage de Baruch.

Après ces discours, M. Edmond Lessard, élève terminant son cours, a lu le palmarès. Pour abréger la séance, Mgr. de St. Hyacinthe a bien voulu présenter lui-même les prix aux élèves dont le succès a couronné les nobles efforts.

Et sur l'invitation de M. le Supérieur, Sa Grandeur a pris la parole et félicité les élèves d'avoir discuté une question aussi brûlante que celle des classiques avec une modération et une délicatesse ne pouvant permettre aux adversaires de la thèse soutenue de s'offenser. Vous avez combattu en vaillants et habiles soldats, a fort bien observé Monseigneur, mais vous me permettez de dire qu'on découvre facilement la main du général dans votre belle conduite.

M. le Juge Sicotte a parlé aussi durant quelques instants. Après avoir fait l'éloge de la vie d'écolier et de ses jouissances, il a démontré la nécessité d'une autorité compétente pour diriger la jeunesse étudiante. Ces observations ont été d'autant mieux goûtées qu'elles s'appuient sur l'expérience des siècles.

En résumé la fête a été magnifique. L'assemblée était fort nombreuse, et, outre un grand nombre de prêtres parmi lesquels on remarquait M. l'abbé Lamarche, chanoine de l'évêché de Montréal, l'hon. M. Fraser de Berry, membre du Conseil Législatif, M. P. S. Gendron représentant le comté de Bagot aux Communes et à la chambre locale, M. R. Masson, député au parlement fédéral pour Terrebonne et M. Bachand, député de St. Hyacinthe à l'assemblée législative de Québec, rehaussaient de leur présence l'éclat de cette réunion. Mgr. de St. Hyacinthe présidait la séance, ayant à sa droite M. le juge Sicotte.

Inutile d'ajouter que nous ferions connaître seulement une partie de cette belle fête en ne disant pas que le corps de musique, sous l'habile direction du Révd. M. Larue, a fait passer d'agréables instants aux auditeurs. Aux charmes de la poésie continue dans les morceaux débités par les élèves, M. Larue a joint ceux de la musique. Ainsi se sont terminés les travaux d'une année laborieuse et bien remplie.

L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Vendredi avait lieu, à Québec, la distribution des prix aux élèves du séminaire et des diplômes aux élèves de l'Université. Leurs Excellences Sir John et Lady Young, accompagnées de leurs Excellences le lieutenant gouverneur et Lady Belleau, de l'Honorable Premier et d'un cortège brillant, ont assisté à la séance. Le Recteur de l'Université, le Rév. M. Méthot, a lu une adresse de bienvenue à laquelle Sir John Young a répondu en français d'abord, puis en anglais.

Je regrette dit-il de n'avoir pas répondu de suite à vos bonnes paroles, M. le Recteur, mais arrivé depuis peu à Québec, j'ai été accablé d'occupations et il m'a été impossible de me préparer à faire un discours. Mais permettez moi de vous dire que je suis très-heureux de me trouver à cette cérémonie. Comme il m'est très-difficile d'improviser un discours en français, permettez-moi maintenant de m'exprimer en anglais.

Ces paroles de Son Excellence furent couvertes d'applaudissements enthousiastes. Quand le calme se fut rétabli Sir John Young reprit la suite de son discours en anglais:

Tout ce que j'ai vu depuis mon entrée dans cette grande institution me touche profondément, je suis étonné de voir ce beau monument élevé à la science, cette preuve éclatante de l'amour du savoir. En face de cette œuvre splendide, je ne puis m'empêcher de rendre un tribut d'hommage mérité à l'homme illustre, qui, il y a deux siècles posait la base sur laquelle repose aujourd'hui une institution qui fait honneur au pays. Grâce à la puissance de son intelligence, il a triomphé des obstacles semés dans sa carrière. Sa confiance dans l'avenir n'a pas été trompée; son œuvre continuée par ses successeurs, dignes héritiers de ses vertus, brille aujourd'hui d'un éclat extraordinaire.

En faisant allusion à Mgr. de Laval, je ne puis oublier les autres institutions de cette ville. J'en connais le grand nombre et sais apprécier l'importance des services qu'elles rendent au peuple. Quant je vois ces collègues, ces communautés où la jeunesse reçoit une éducation soignée, je dois à l'amour de la vérité de dire qu'ils n'ont pas failli à leurs devoirs ceux auxquels la Providence a donné la mission de conduire la nation, de présider à ses destinées, en lui fournissant les moyens d'acquiescer des connaissances précieuses, d'apprendre l'obéissance et la science de la vie.

Tous ceux qui ont pris part à ces travaux méritent les plus grands éloges.

M. le Recteur, permettez-moi de vous féliciter de dire, avec tant de bonheur et de succès dans les voies de la science et de la religion ces jeunes gens réunis, en si grand nombre, autour de vous. Je suis certain qu'ils sauront mettre à profit vos enseignements et se souvenir que la patrie compte sur eux pour la servir plus tard. Je suis sûr que les espérances que l'on fonde sur eux ne seront pas déçues et que le travail et l'énergie les empêcheront de faillir. Ils savent d'ailleurs qu'ils sont dans l'âge d'or de la vie et que c'est dans cette heureuse époque que l'on prépare l'avenir, en jetant la semence des bons principes, en ornant l'esprit de connaissances et le cœur de vertus.

Puisse la vacance qu'ils vont prendre réparer leurs forces, leur offrir une diversion salutaire, afin qu'ils reviennent, M. le Recteur, se placer encore sous votre direction et continuer des travaux si utiles et si nécessaires.

M. Langelier, professeur de droit, a fait les frais de la séance en lisant une remarquable étude sur l'état des professions.

La collation des diplômes eut lieu après ce discours et les noms des heureux candidats furent proclamés dans l'ordre suivant:

LICENCIÉS.—FACULTÉ DE DROIT.

M. Paul E. Granbois, avec grande distinction;
M. Cyrille Lacombe;
J. B. Bolduc;
Albert Pouliot;
Benoni Guérin-Lafontaine;
Zotique Rousseau, avec distinction.

BACHELIERS.—FACULTÉ DE MÉDECINE.

M. Doherty;
M. G. Turcotte.

FACULTÉ DE DROIT.

M. Hector Marchildon.

BACHELIERS ÈS-ARTS.

M. Charles Bourque;
M. Ed. Marcoux.

BACHELIERS ÈS-LETTRES.

M. Henri Tétu;
Apolinaire Gingras;
Narcisse Proulx;
Onésiphore Turgeon.

BACHELIERS ÈS-SCIENCES.

Zoël Lambert.

Voici les noms de ceux qui ont remporté le prix Morrin:

Elèves de quatrième année.

1er prix, M. E. Granbois;
2nd do, M. Archambault.

Elèves de deuxième année.

1er prix, M. Émile Dubé;
2nd do, MM. Malcolm Guay et A. Cellet.

COUVENT DE ST. ALEXANDRE.

Les examens du Couvent de St. Alexandre, comté d'Iberville, ont eu lieu à la fin de la semaine dernière. Cette belle paroisse doit à la générosité de son digne Curé, le Révd. Messire Désorey, l'avantage de posséder une maison d'éducation qui promet beaucoup pour l'avenir, comme l'a prouvé la démonstration dont nous voulons dire un mot.

La salle des séances avait été décorée avec goût. Une foule nombreuse occupait toutes les avenues. Nous avons remarqué avec plaisir la présence de M. le Grand Vicairé Crevier, curé de Ste. Marie, de M. H. Moreau, chanoine de la Cathédrale de Montréal, de M. Aubry, curé de St. Jean, de plusieurs autres prêtres et ecclésiastiques, et d'un grand nombre de personnes instruites des paroisses circonvoisines.

Il serait inutile de parler longuement des progrès des élèves des différentes classes, car ils sont le fruit d'une année de travail et le résultat toujours attendu des efforts des bonnes Sœurs de la Présentation. Nous avons écouté avec satisfaction les réponses promptes et intelligentes faites aux nombreuses questions proposées à ces enfants. Entre les matières, de jeunes élèves sont venues débiter avec candeur de jolies fables.

La séance de l'avant-midi s'est terminée par quelques paroles d'encouragement et de félicitation adressées par le Vénérable Messire Crevier qui sait si bien apprécier la belle cause de l'éducation chrétienne.

Après le dîner, les cours supérieurs ont continué à démontrer à l'assemblée ce que les cours inférieurs avaient si bien commencé à mettre en évidence.

Nous avons réellement été surpris de la grande part que l'on fait à l'anglais dans cet établissement, et bien plus encore de la facilité avec laquelle les élèves s'expriment dans cette langue. La lecture et la traduction d'auteurs assez difficiles, nous ont paru très bien.

La partie française n'a pas excité moins d'admiration. Outre les matières bien possédées, nous avons entendu et goûté plusieurs pièces de poésie.

Les faits et les mots des plus grands hommes par rapport au travail, ont été rapportés avec esprit et humeur par plusieurs demoiselles pour convaincre et convertir deux jeunes compagnes paresseuses. Ces deux enfants ont passé un mauvais quart d'heure sous le coup d'épigrammes mordantes et satiriques auxquelles pourtant elles ripostaient avec un feu roulant de bons mots et de fines réparties.

Les Dames présentes ont eu à examiner les ouvrages manuels des élèves de l'institution. Elles ont félicité ces enfants de leurs beaux et utiles ouvrages de tricot, de couture et de broderie. Plusieurs de ces élèves avaient un travail considérable.

Une conversation sur la vie et les vertus de la vénérable Mère Rivier, fondatrice de la Congrégation de la Présentation de Marie, eut ensuite lieu.

De jeunes élèves arrivent sur le théâtre où elles trouvent une compagne de dernière année qui s'amuse à étudier la géographie dans un atlas. Tout aussitôt la conversation s'engage et l'on parcourt successivement plusieurs pays, et l'on arrive enfin à la France. Après avoir visité la Normandie et la Bretagne, patrie de nos ancêtres, l'on tombe sur le Bourg St. Audéol, Diocèse de Rivières, département de l'Ardèche où l'on trouve la maison mère de la Présentation. Toutes joyeuses, les jeunes enfants font question sur question à leur grande amie, sur la vénérable fondatrice de l'Institut de leurs chères maitresses. Celle-ci s'empresse de les satisfaire et leur fait connaître le lieu de la naissance, la jeunesse, les œuvres et la mort de la mère Rivier, décédée en 1828. Puis voilà qu'au milieu de l'entrain qu'elles apportent à s'entretenir d'un si heureux sujet, des voix célestes se font entendre et chantent un cantique auquel elles prêtent une grande attention. Le cantique fini, on voit entrer des personnages allégoriques vêtus de blanc, portant des couronnes sur la tête, des bandelières de différentes couleurs, et par-

semées d'or passées sur l'épaule gauche et arrêtées sous le bras droit, et ayant chacun à la main un petit étendard sur lequel est écrit le nom de la vertu que chacun représente. Alors chaque vertu parle et raconte les actes héroïques que la vénérable mère Rivier a pratiqués à son honneur. Les élèves remercient bien cordialement, s'engagent à travailler à imiter de si beaux exemples, et pour preuve de leur sincérité elles font généreusement le sacrifice de leurs prix pour aider à défrayer les dépenses du procès de Béatification qui se poursuit actuellement à Rome en faveur de la vénérable mère Rivier. La déclamation n'a rien laissé à désirer, tant sous le rapport du geste que sous le rapport du naturel des tons.

Immédiatement après la distribution des prix une élève fit une touchante adresse de remerciements et d'adieux.

Monsieur le curé de St. Alexandre prit la parole et exprima son contentement aux élèves pour leur assiduité et leur application aux leçons de leurs pieuses et dévouées maitresses, auxquelles il paya un juste tribut de reconnaissance au nom de ses bons paroissiens. Il remercia ensuite le vénérable monsieur le Grand Vicairé Crevier, M. le Chanoine Moreau et les autres messieurs présents pour leur bienveillance envers le Couvent de St. Alexandre.

Monsieur le Chanoine Moreau ne voulut pas passer sous silence le plaisir qu'il avait goûté, la satisfaction qu'il avait éprouvée en assistant à l'examen du Couvent de St. Alexandre. Il parla d'abord aux parents en termes heureux et bien sentis, de l'importance et du grand bienfait d'une éducation et d'une instruction si chrétienne et si bien appropriées à nos besoins; puis il fit sentir tout ce que Monsieur Désorey avait fait de bien à la jeune paroisse dont il est le premier curé, en la dotant d'un si bel établissement, et il s'adressa enfin aux élèves. Après les avoir complimentés sur leur bonne tenue, sur leurs succès et sur le généreux sacrifice qu'elles avaient fait de leur récompense pour la cause de la Vénérable Mère Rivier, il ajouta : « J'ai déjà assisté à bien des examens dans ma vie; j'ai sans doute trouvé dans plusieurs maisons beaucoup plus de brillant et d'éclat; mais je vous déclare que je n'ai jamais rencontré encore autant de naturel et d'aimable simplicité de tenue et d'expression que dans cette maison, — et je vous en exprime ma haute satisfaction. » Il engagea ensuite à persévérer dans ce bon esprit, qui est celui de tous les pensionnats dirigés par les Sœurs de la Présentation de Marie. Il ne manqua pas non plus de reconnaître au nom de tous, les efforts, intelligents et constants des bonnes Religieuses à maintenir dans la maison de St. Alexandre, ce trait caractéristique de la Congrégation de la Vénérable Mère Rivier : la simplicité chrétienne et religieuse.

Tel est le rapport des agréables séances de l'examen du Couvent de St. Alexandre, qui compte à peine trois ans d'existence.

COUVENT DE ST. LAURENT.

Nous avons eu le plaisir d'assister, jeudi dernier, à la distribution des prix du Couvent de St. Laurent et nous n'avons pas regretté notre voyage; car c'est toujours avec joie que nous sommes témoin des progrès que nous remarquons dans l'éducation donnée aux demoiselles, comme dans le Couvent dirigé par les RR. Sœurs de Ste. Croix.

Ce pensionnat est maintenant au premier rang des maisons d'éducation en Canada et sous tous les rapports.

Le Couvent est bâti près de l'Eglise et occupe un site des plus agréables, retiré du chemin public, et caché derrière le jardin, entouré d'arbres, il ressemble à un nid où l'on peut vivre tranquille, loin des distractions intempêtes, et se livrer au travail. Le confort y règne dans toute sa plénitude : appartements spacieux, salles bien aérées, lieux de promenade beaux et en grand nombre; enfin, cette maison a tout ce qu'il faut pour développer en même temps que l'intelligence, les forces du corps et augmenter la solidité du tempérament de celles qui l'habitent.

L'instruction y est sous toutes les formes. La broderie, la musique, le dessin, la couture

marchent de front à côté des sciences. Tous les spectateurs étaient étonnés de voir qu'il y avait jusqu'aux jeunes élèves de dix à douze ans qui excellaient dans les ouvrages de tous genres et y mettaient le fini et la délicatesse à perfection.

Après l'examen des différents morceaux de travail, la séance commença. Il était 9½ heures. Les salles regorgeaient d'une foule compacte, attirée qu'elle est tous les ans par la beauté, l'intérêt et le charme des séances qui y sont données annuellement.

Le programme s'ouvrit par le chant du Bivouac, magnifique duo exécuté par des demoiselles dont nous n'avons malheureusement pas les noms à la mémoire. Les morceaux de musique les plus remarquables et les plus applaudis ont été ceux de Mlles. Delima Larose, Girard, Deguise, Valade, E. Joyal, M. Ward. Nous ne connaissons pas le professeur de musique de ce couvent; mais il doit être d'une habileté bien rare, et doit avoir une excellente méthode pour obtenir ce cachet de perfection que les élèves ont montré dans leur exécution.

La littérature et la musique se partageait la séance. Plusieurs compositions ont été lues à la satisfaction pleine et entière de tous les auditeurs. Des dialogues anglais et français ont été récités avec un naturel, une aisance que nous avons beaucoup aimé à noter. Rien ne manquait à ces jeunes actrices, élégance de style, tournure habile d'expression, flexibilité de voix, pureté de diction, assurance et fermeté dans la déclamation. Pour notre part nous n'avons pas été surpris de toutes ces choses, car nous savions qu'il n'en pouvait être autrement, sous la sage et intelligente direction des R. R. Sœurs de Ste. Croix. Les prix de sagesse et de piété ont été remportés par Delle Cordalia Larose et par deux autres demoiselles dont les noms nous échappent. C'est une véritable bonne fortune pour le Canada de compter parmi ses premières maisons d'éducation, le couvent de St. Laurent où l'instruction est donnée à des charges qui sont loin d'être écrasantes. Il faut que ces bonnes sœurs trouvent leur rémunération dans le plaisir qu'elles ont de faire des élèves d'une brillante éducation. Espérons que ce couvent continuera, comme par le passé, à cultiver, chez les élèves les belles facultés de l'âme qu'il formera leur jugement, développera leur intelligence, ornara leur mémoire, donnera plus de force à leur volonté, enrichira leur esprit et donnera plus de bonté s'il est possible à leur cœur.

L. L. M.

Corps Législatif Français.

La session du Corps Législatif français a été ouverte le 28 juin. Le ministre d'état a donné lecture de la déclaration suivante :

Messieurs les députés,

Aux termes de la Constitution, le Corps Législatif doit être convoqué dans les six mois qui suivent le décret de dissolution.

Le délai le plus éloigné pour votre réunion était le 26 octobre; il eût été impossible à cette date de vous soumettre les projets de loi de finances et ceux concernant les autres affaires de l'Etat. Une session extraordinaire du Corps-Législatif était donc nécessaire.

Dans cette situation, le gouvernement de l'Empereur a pensé qu'il était sage et politique de procéder immédiatement à la vérification de vos pouvoirs et de faire cesser ainsi toute incertitude sur la validité des opérations électorales dans chaque circonscription.

Dans la pensée du Gouvernement, la session actuelle n'a pas d'autre objet.

Le renouvellement du Corps-Législatif par le suffrage universel est une occasion naturelle pour la nation de manifester ses pensées, ses aspirations et ses besoins.

Mais l'étude des résultats politiques de cette manifestation ne saurait être précipitée. A la session ordinaire le gouvernement soumettra à la haute appréciation des pouvoirs publics les résolutions et les projets qui lui auront paru les plus propres à réaliser les vœux du pays.

Au nom de l'Empereur, je déclare ouverte la session extraordinaire du Corps-Législatif (Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs.)

Concours Agricole.

On nous écrit de St. Hubert :

L'essai des moulins à faucher a eu lieu sur la propriété de Mr. Ls. Trudeau, à St. Hubert le 8 courant :

Un grand nombre de cultivateurs du Comté de Chambly et d'ailleurs se rendirent à l'essai, démontrant par leur présence, le soin qu'ils veulent prendre dorénavant dans l'achat de leurs instruments de culture.

Des invitations avaient été adressées aux principaux fabricants du pays. Plusieurs d'entre eux avaient promis d'y envoyer leurs moulins à faucher. Mr. Moody de Terrebonne seul était présent. Les autres fabricants firent défaut à notre invitation. Chacun est libre d'interpréter leur abstention à leur désavantage et cela d'autant plus facilement que la plupart d'entre eux ont été vaincus à différents essais, cette année et l'année dernière.

Mr. Moody fit mouvoir son incomparable faucheuse dans un champ de foin bien fort et très humide (il pleuvait,) à la satisfaction générale.

Il en vendit sur le champ une dizaine (\$1000). On ne sait s'il en aura assez pour suffire cette année aux demandes, car la main d'œuvre est rare et la récolte de foin promet d'être abondante.

La faucheuse Moody, paraît être bien près de la perfection. Elle le serait si elle possédait un appareil pour jeter le foin coupé en dehors du passage des chevaux et de la machine. Dans les années pluvieuses, l'utilité d'un semblable appareil, serait évidente. Cet appareil, qui devra être léger et peu coûteux, pourrait servir très utilement aussi, pour couper le grain qu'on ne pourrait pas engerber.

Mr. Moody a promis de s'en occuper. Il n'y a aucun doute que ce Monsieur chez qui l'esprit d'invention est très remarquable, ne réussisse à compléter ses moulins avec cette amélioration vivement désirée.

Parti de Labour pour la Division Montarville.

Samedi, le 10 courant, a eu lieu à St. Hubert, l'assemblée des Délégués des Sociétés d'Agriculture de la Division Montarville, représentant les quatre Sociétés d'Agriculture des Comtés de Verchères, Laprairie et Chambly. Les Présidents, vice-présidents et secrétaires des différentes sociétés étaient présents, à l'exception cependant de M. L. H. Massue, Président de la Société d'Agriculture du Comté de Verchères no. 1 et de M. Ls. Laramée, vice-Président de la Société d'Agriculture du comté de Chambly, qui, malheureusement, n'ont pu y assister.

Sur proposition de M. Clovis Malo, président de la société d'Agriculture du comté de Verchères no. 2, secondé par M. Alfred Williams, président de la société d'agriculture du comté de Chambly,

Que M. C. Monchamp, président de la société d'agriculture du comté de Laprairie, soit nommé président de l'assemblée des Délégués et M. B. Benoit, M. P., secrétaire—Adopté.

Les charrues offertes en prix par les représentants de la Division Montarville, furent acceptées avec enthousiasme.

La proposition du Parti de Labour fut emportée d'emblée.

Les Délégués votèrent une somme de \$300 pour être données en prix, etc.

Le coût total du Parti de Labour de la Division Montarville, y compris les huit charrues, données par les représentants, s'élèvera au-dessus de \$500.

En avant les laboureurs de la Division Montarville.

Dires et Choses.

NOUVELLE MALADIE DE LA VIGNE.—Voici les détails qu'on donne sur la nouvelle maladie de la vigne qui a pris naissance en France, et qu'on attribue à un puceron dont on a constaté la présence sur les racines de la vigne malade :

Dans l'arrondissement d'Oranga, un tiers du vignoble est perdu ; sur 10,000 hectares de vignes que compte cet arrondissement, 3,600 sont déjà morts. Le mal ne s'est heureusement pas propagé d'une manière aussi effrayante dans le reste de la région ; mais cependant que de ruines amoncelées ! Sarrians n'a presque plus de vignes saines, Roquemarre a perdu au moins la moitié des siennes.

La maladie s'aggrave tous les jours et n'a pas reculé d'un seul pas. Elle paraît jusqu'à ce moment suivre et longer le cours du Rhône plutôt que gagner en largeur.

Le mal a commencé aux environs d'Arles, dans les Bouches du Rhône, et remonte jusqu'au dessus de Pierrelate dans le Drôme. Montélimart est sur le point d'être atteint. La tache d'huile couvre déjà en longueur plus de 100 kilomètres.

Evidemment sur ce long parcours il s'en faut de beaucoup que tout soit atteint ; mais les foyers du mal se sont multipliés ; ils rayonnent autour d'eux, répandant la contagion sur de vastes surfaces.

Ces nouvelles doivent engager les viticulteurs du Lyonnais et du Beaujolais à étendre leurs jeunes plantations pour combler le déficit dans la production qui résultera de la destruction d'une partie des vignobles méridionaux.

UNE BELLE RUINE.—L'écurie que le duc de Newcastle possédait à sa résidence de Clumber, a été vendue aux enchères, vendredi dernier, par M. S. Tattersall, pour le compte des créanciers du noble et infortuné sportsman. Les quarante-trois bêtes qui la composaient ont réalisé un peu plus de 9,000 guinées.

Le duc de Newcastle est débiteur de £89,000 vis-à-vis de M. Padwick, et de £123,000 envers un prêteur d'argent juif. Toutes ses propriétés sont saisies et séquestrées pour le paiement de ces dettes très-criées.

—Eh ! bien, non. Si ce grand seigneur se contentait, pendant trois ans seulement, de vivre sur les £10,000 de revenu que possède sa femme, qui était une Miss. Hope, — et avec de l'ordre et une stricte économie ce n'est pas impossible — toutes ses dettes auront été payées et ses embarras entièrement liquidés au bout de ce court espace de temps, car ses propriétés, dont les créanciers ne peuvent qu'avoir l'usufruit et non opérer la vente, rapportent bon an mal an £70,000 en loyers et fermages.

Il est vrai que le duc, outre ses dettes personnelles, est fortement exposé comme endosseur d'engagements souscrits par le comte de Westmoreland ; mais il reste à savoir si cette garantie devra être mise à exécution.

L'EMPLOI DU FER.—Le fer est un métal qui a besoin d'être réhabilité. Il fournit tant de canons, de chassepots, qu'on arriverait à lui préférer le modeste zinc. Empruntons à un journal spécial, l'ingénieur, les éléments de cette réhabilitation.

Il se fabrique chaque semaine à Birmingham 14 millions de plumes métalliques, 6,000 lits en fer, 300 millions de clous à la machine, 100 millions, 1 millier de selles, 5 millions de pièces de monnaie en cuivre et en bronze, 20,000 paires de lunettes, 12,000 kilogrammes d'objets en papier mâché, de la bijouterie pour la valeur de 30,000 livres sterling, 6 millions de mi de mètres de fil de fer et d'acier, 20,000 kilogrammes d'épingles, 10,000 kilogrammes d'épingles à cheveux, 18 millions de crochets, de boucles, d'oreilles, 1,000 douzaines de garde-feu, 3,500 soufflets à feu, 150 machines à coudre, des gonds, des tourne-broche, des pointes, des écrous, etc., etc., en proportion.

MISSIONS CATHOLIQUES ET MISSIONS PROTESTANTES.—Voici les détails des sommes que récoltent les missions catholiques et les missions protestantes :

En 1868, l'Œuvre de la Propagation de la Foi a recueilli 5,308,867 fr., soit 158,948 fr. de plus qu'en 1867. L'Œuvre embrasse l'univers entier, à la seule exception de l'Autriche et de la Bavière. Aussi sommes-nous près de la vérité en estimant qu'à elle seule elle réunit au moins la moitié des ressources consacrées aux missions catholiques. L'Œuvre des écoles d'Orient, celle de Saint François de Sales et quelques autres institutions françaises réunissent à peine 100 à 150,000 fr. par an. L'Œuvre de Saint-Boniface, (États du nord de l'Allemagne), arrive à 350,000 fr. ; l'Association de Saint-Louis (Bavière), réunit 250 à 300 fr. ; les Œuvres de Ste. Marie et Saint-Léopold de Saint-Séverin (Autriche), et Saint-Ladislav (Hongrie), n'atteignent pas même ces chiffres. Les Œuvres particulières des autres pays catholiques fournissent des chiffres analogues. Somme toute, nous arrivons tout au plus à dix millions de francs pour les missions catholiques.

Les œuvres protestantes fournissent de tout autres chiffres. La société de Gustave (Allemagne), fait de 675 à 700,000 fr. de recettes. Les sociétés bibliques et autres en fournissent bien autant. L'Angleterre est beaucoup plus riche encore. En 1868, la Church-Missionary Society a réuni 3,807,350 fr. (155,004 l. st.). La Religion-Tract-Society 2,928,250 fr. (119,170 l. st.), total : 6,805,600 fr. pour deux sociétés anglaises seulement. Comme l'Angleterre compte encore plusieurs autres œuvres analogues, on peut hardiment estimer qu'elle fournit annuellement 10 millions de francs aux missions protestantes, sauf les traitements fort considérables accordés par le gouvernement aux évêques et pasteurs anglicans des colonies. Les États-Unis dépensent certes bien autant. La Hollande, la Suisse et les pays scandinaves fournissent de même des ressources ; partout les gouvernements encouragent les œuvres de missions.

Nous n'exagérons donc pas en estimant à 25 millions de francs les ressources de la propagande protestante. C'est formidable à côté des 10 millions des missions catholiques.

Le Public, à qui nous empruntons ces détails, a raison de trouver formidable les 25 millions des protestants ; il y a cependant quelque chose de plus formidable encore, mais, cette fois, en faveur des missions catholiques : c'est le sang de nos missionnaires.

CONTRASTES.—On se rappelle que le marquis de Bute, converti à la religion catholique, se destine à l'état ecclésiastique ; son titre lui donnant droit à la pairie anglaise on aura le spectacle, inouï jusqu'à présent, d'un prêtre siégeant dans la chambre des Lords. Mais voici qui est plus surprenant : Lord Stanley d'Aderly, mort récemment, laisse pour héritier de son titre son fils aîné ; le jeune lord a été attaché d'ambassade à Constantinople et pendant son séjour dans la capitale de la Turquie, il a embrassé l'islamisme, en sorte qu'on verra aussi siéger un mahométan dans cette même chambre qui jadis proscrivait de son sein les catholiques et les juifs.

TOM POUCE ET OLD TOM.—Le général Tom Pouce, qui a fait l'amusement et l'étonnement de deux générations, et qui a, selon le langage de ses Barnums, " serré la main à toutes les têtes couronnées," Tom Pouce s'est laissé abrutir par la fortune et les grades : il se livre à la boisson. Du moins c'est un journal de New-York qui le prétend. Il est vrai qu'il ne peut pas en contenir beaucoup : c'est une consolation pour sa femme.

PRÉCAUTION CONTRE LES TIGRES.—Le major W. J. Williamson, dans un de ses rapports au commissaire Cooch Behar (Inde), dit que, lorsqu'un père est tué par un tigre, ce qui arrive fréquemment dans ces régions, ses enfants changent de nom, afin d'empêcher le tigre de reconnaître leur identité et de nourrir une haine traditionnelle contre leur famille.

FEUILLETON.

LE FILS DU BATTEUR D'OR

XI

(SUITE.)

— Nos hôtes vont s'impatienter, Tristan, me dit-elle de sa voix harmonieuse qui avait le don de dissiper le trouble et l'agitation de mon âme ou de raffermir les défaillances fiévreuses de mon esprit.

— Je ne l'écoutai pas. Je regardai sa main tendue vers moi : la bague jetée dans l'aumônière, la bague rachetée à l'église, la sainte bague de nos fiançailles n'y brillait plus. Mon cœur se serra sous l'étreinte d'une palpitation violente. Il me semblait être frappé de la foudre comme si Ulrique m'eût dit elle-même :

— Je ne t'aime plus !

Cette main veuve de la bague de ma mère me fascinait et le monde se serait croulé autour de moi sans que j'y fisse attention. Je voulais sourire et parler, mais impossible ! car des tenailles ardentes me serrèrent le gosier.

Ulrique me regardait avec étonnement ; l'inquiétude se peignit sur son visage ; elle s'élança vers moi :

— Souffres-tu ? me demanda-t-elle avec un accent d'angoisse qui sonnait la vérité, mais où je craignis de reconnaître l'imitation d'une hypocrisie consommée.

— Non, répondis-je avec effort. Et, remarquant qu'elle était vêtue de noir, — j'ajoutai : — Gardez-vous ce costume de deuil pour effaroucher la voix de nos convives ?

— Tristant, me dit-elle avec une nuance d'embarras, la pauvre Madeleine vient de mourir.

— La mère de Conrad ! m'écriai-je comme poussé par un mauvais génie. Ce démon était visible et présent en effet sous le masque souriant du Rebouteur.

— Quant à Conrad, continua-t-elle sans remarquer cette interruption, vous le dispenserez de son service d'échanson, n'est-ce pas ? Pauvre garçon ! il est bien à plaindre !

Mon cerveau s'allumait, adoptant tout à coup les rêveries et les fantômes créés par maître Jean.

— Aussi compatissons-nous tous à sa douleur n'est-ce pas, Ulrique ? répondis-je en lui prenant la main ; et aussitôt affectant la surprise : — Mais où est donc votre bague, ma chère ?

Ma femme pâlit légèrement ; — Sans doute je l'ai laissée avec mes bijoux. Je la remettrai demain à mon doigt. C'est un oubli ! Mais revenons à Conrad. Lui accordez-vous cette grâce, Tristan... pour l'amour de moi... ajouta-t-elle, croyant que j'hésitais.

Mais je ne lâchais pas sa main.

— Pauvre petite bague ! murmurai-je dououreusement, on t'oublie déjà quelques heures bientôt on t'oubliera un jour, puis des mois, puis des années... Oh ! comme vous parlez insouciamment de ce gage de notre amour, Ulrique ! Pourquoi avez-vous ôté cette bague ? N'est-ce pas le symbole et le talisman de notre affection ? Absent, elle me rappelle à votre souvenir. Quand vous la quittez, il me semble que vous me repoussez, que vous me reniez, que je vous deviens indifférent et que je n'ai plus de place dans votre cœur glacé. Oh ! comme elle fait revivre à mes yeux ce jour resplandissant où je vous vis venir à l'église pour la première fois !

— Mon Dieu est-il vrai, Tristan... que vous attachiez tant de prix à cette bague ? interrompit Ulrique en fixant sur moi des regards humides et craintifs.

— Ne le saviez-vous pas, madame, et me prenez-vous pour un comédien de campagne qui répète une scène. Cette main, veuve de ma bague, n'est plus celle d'Ulrique ; tant que vous la portiez, j'étais présent avec vous. Faut-il donc m'apprendre à douter de vous et me donner le triste courage d'adresser des reproches peut-être injustes à la femme qui ne se soucie plus de ce legs sacré de ma mère ?

— Tristan ! dit-elle toute surprise de ces paroles incohérentes dans lesquelles s'exhalait d'une façon vague et obscure le venin de ma jalousie secrète, je jure Dieu que je ne voulais pas vous alarmer, mais je crois aussi mon bonheur attaché à cette bague. Plus que vous, j'ai cette foi des âmes aimantes ; mais pardonnez-moi... oh ! je la retrouverai.

— La retrouver ! que dites-vous, Ulrique ?

— Eh bien, s'il faut te l'avouer, Tristan, je l'ai perdue... égarée du moins... mais je la retrouverai... il faudra bien que je la retrouve.

— Perdue ! répétai-je sans oser regarder Jean le Roux dont je devinais le rire railleur, perdue ! si on ne l'a pas volée...

Et moi-même j'ajoutai :

— tu ne l'as pas donnée toi-même, malheureuse femme, à celui qui ma remplacé dans ton cœur.

Ulrique était accablée et frissonnait à la vue du transport violent qui me possédait ; elle devinait une énigme voilée sous cette colère soudaine ; elle me croyait atteint d'un de ces accès de folie dont elle avait espéré me guérir en s'exilant dans la retraite, et je voyais comme dans un rêve son cœur se détacher de moi ainsi que la bague s'était détachée de sa main.

— Oh ! si je trouve le voleur, m'écriai-je, je ne lui pardonnerai pas. Jean, je vais faire un exemple terrible. Le voleur doit être un de nos serviteurs. Il ne faut pas lui donner le temps de fuir ou de cacher son vol.

— Mais nos hôtes attendent ! dit faiblement ma femme.

Qu'ils prennent patience en assistant au châtimement du misérable qui a osé commettre ce vol. Je descends ordonner que les portes du château ne soient ouvertes à personne sans mon ordre.

Je dis au majordome de réunir tous les serviteurs dans la salle basse et j'invitai mes convives à être témoins de cette scène de justice domestique.

Écuyers, palefreniers, piqueurs, valets de chenil, concierge, tous furent bientôt rassemblés, sans savoir de quoi il s'agissait, et leur curiosité anxieuse s'épanchait en bourdonnements dignes d'une ruche d'abeilles, lorsqu'à mon entrée un profond silence éteignit toutes ces rumeurs.

— Mes bons serviteurs, leur dis-je d'une voix calme, la bague de mariage de votre maîtresse a été perdue... car nous ne voulons pas croire qu'elle ait été volée. Quelqu'un d'entre vous l'a-t-il trouvée ?

Un murmure d'étonnement courut dans les groupes. Hommes, femmes et enfants se regardèrent les uns les autres, comme pour s'interroger. Seul Jean le Rebouteur conservait son air insolent et sardonique. Conrad, appuyé au mur et la figure décomposée, absorbé dans son désespoir, n'avait prêté aucune attention à ma demande.

Je ne sais pourquoi ce silence m'irrita comme un défi narquois et dédaigneux. Je repris plus durement :

— Ne soupçonnez-vous personne ? Parlez sans crainte. Je récompenserai généreusement quiconque me fournira un indice propre à nous guider dans nos recherches.

— A quoi bon soupçonner ! répondit le Rebouteur en se croisant les bras et s'adossant

en face de son frère de lait. C'est le vrai moyen de suivre une fausse piste. Cherchez et vous trouverez ; mais je déclare, celui qui a volé cette bague ne mérite pas de merci. L'homme qui ose offenser dans sa vile cupidité la dame du seigneur dont il mange le pain, sous son toit, pendant qu'elle dormait sous sa garde, celui-là est plus qu'un voleur, c'est un impie, qui brave le courroux de Dieu.

Conrad sembla se réveiller en entendant la voix provoquante de son ennemi, et, le toisant d'un regard sombre :

— Oh ! ce ribaud est une bête malfaisante, s'écria-t-il. Puis, se retournant vers moi :

Non, mon cher maître, ne soupçonnez aucun de vos vassaux. Non, mon clément seigneur, ne cherchez pas un voleur dans ceux qui vous ont béni tout enfant, qui vous ont porté dans leurs bras, qui vous ont défendu dans les rixes de votre jeunesse ombrageuse et solitaire. Ce n'est pas parmi les hommes fidèles dont la poitrine serait votre meilleur bouclier au jour du danger que vous trouverez le traître dont vous nous demandez le nom !

Chose étrange ! cette loyale réponse ne fit vibrer dans mon cœur qu'un sentiment de défiance et de sourde rage.

— Qui sait ! répliqua Jean le Rebouteur ; sous le masque de l'affection peut se cacher une haine mystérieuse longtemps couvée : la haine du faible contre le fort ; la haine du vassal ambitieux et rebelle contre son seigneur trop débonnaire. Qui donc soupçonnerait d'une action vile celui dont chacun vante la loyauté et le courage ? Qui oserait l'accuser, sans attirer sur lui les huées, tandis que le vagabond, recueilli par charité et envié par tous, doit nécessairement être le bouc émissaire qui doit plier son dos à la charge pesante de tous les crimes.

Conrad essayait de contenir sa colère, mais ce fut d'une voix tremblante et altérée qu'il reprit :

— Oui, quel que soit le coupable, point de pitié pour lui. Qu'il soit ignominieusement fouetté de verges, chassé du château, banni de cette terre, lui qui a porté une main impie sur le bien le plus précieux de notre sainte dame Ulrique ! Malheur au sacrilège qui a offensé la noble châtelaine, car elle n'a jamais fait de mal même aux méchants, et elle est la mère des affligés et des pauvres.

Cette malédiction passionnée et enthousiaste fut, à ma grande surprise, écoutée dans un religieux silence, tant les témoins de cette scène étaient sérieusement attentifs à un débat d'où semblait devoir bientôt jaillir la lumière.

— Je suis fier, dit alors Jean le Roux, d'entendre le frère de lait bien-aimé de mon seigneur Tristan partager mon opinion. Point de pitié pour ce lâche voleur ! Vous êtes tous, n'est-ce pas, de cet avis ? Oui, plus notre haute et puissante dame est aumônière, charitable et compatissante aux souffranteux, et plus le crime est odieux. Mais c'est assez de discours et de protestations. Que chacun s'occupe maintenant de fournir la preuve de son innocence.

— De quelles preuves veux-tu parler, maudit sorcier ? demanda Conrad indigné de cette proposition inattendue.

— Mais j'entends, répondit doucement le rebouteur, que chacun de nous fasse apporter ici son petit bagage sous les yeux du seigneur baron et le laisse visiter à loisir. On commencera, bien entendu, par les deux serviteurs qui devaient quitter le château demain matin au point du jour.

Cette dernière réflexion, négligemment jetée par le dénonciateur, me frappa ainsi que tous les assistants, et j'ordonnai immédiatement au majordome de faire transporter dans la salle basse les bagages de mon frère de lait et du rebouteur.

L'anxiété était au comble ; personne ne doutait de l'innocence de Conrad, parmi les gentilshommes comme parmi les serviteurs et les vassaux qui connaissaient son caractère naïf et probe ; mais on eût dit qu'un ressentiment douloureux pesait sur toutes les poitrines heletantes, et les regards se détournaient avec une sorte de terreur du visage patelin de ce rebouteur protégé par sa redoutable réputation de sorcier.

XII

Cependant Conrad me regardait avec consternation.

— Me soumettez-vous vraiment à cette humiliante épreuve, seigneur baron ? dit-il enfin d'une voix navrante. Vous défiez-vous de moi ? me confondez-vous avec ce rebouteur ?...

Ulrique l'interrompit et, me lançant un coup d'œil suppliant, elle dit :

— Soupçonnez-vous donc Conrad, le fils de Madeleine ?

— Je ne le soupçonne pas, répliquai-je froidement, mais il faut faire justice égale à tous.

Le majordome arriva, suivi de deux valets qui portaient le ballot de Jean le Roux et la valise de Conrad. La perquisition fut faite avec un soin scrupuleux. Mon frère déclara que lui-même avait mis en ordre, enveloppé et fermé son bagage, et le rebouteur s'empessa de suivre cet exemple. Le ballot de ce dernier ne contenait rien de suspect. Le valet chargé de fouiller la valise de Conrad trouva et déroula brutalement une tresse de cheveux argentés.

L'écuyer pâlit et cria :

— Wilhem, ne touche pas aux cheveux de ma mère, c'est sacré !

A peine avait-il prononcé ces mots, que la tresse sacrée s'échappait et roulait sur la dalle une bague que je reconnus pour le joyau si ardemment regretté.

La stupeur fut générale.

Je regardai vivement Ulrique et Conrad.

L'une paraissait défaillir sous le coup d'un étonnement douloureux et incrédule, l'autre se redressait sous l'étreinte d'une surprise révoltée contre l'évidence même ; il ne s'affaissait pas comme le coupable dont le crime est découvert.

— Eh bien, madame ? dis-je à Ulrique.

— Il y a magie, il y a fourbe et trahison, il y a erreur et méprise, car c'est impossible, répondit-elle.

— Impossible parce que c'est lui, murmura le rebouteur d'une voix railleuse qui souffla une rage froide et implacable dans mon cœur, et chassa l'image éplorée de ma vieille nourrice comme un fantôme importun.

— Vous avez prononcé vous-même votre sentence, Conrad, repris-je. Vous reconnaissez la bague de votre dame et maîtresse, n'est-ce pas ?

Il inclina la tête en signe d'affirmation.

— Vous avez déclaré hautement que c'était là un vol impie et indigne de toute pitié, n'est-ce pas ?

Il inclina encore la tête avec une expression de suprême dédain.

— Et vous vous avouez coupable de ce vol, n'est-ce pas, Conrad ? ajoutai-je.

Mais alors il releva superbement la tête.

— Non, non ! non ! s'écria-t-il avec une

sorte d'emportement triste et désespéré, en se dégageant des mains du majordome qui

voulait le retenir et en s'avancant vers moi,

non, vous ne le croyez pas, mon maître !

Personne ne le croit parmi tous ces gentilshommes qui m'ont vu dompter des chevaux

furieux dans leurs châteaux et éventrer des

sangliers dans leurs chasses, sans jamais ac-

cepter d'autre récompense qu'une bonne

parole. Personne ne le croit parmi tous ces

serviteurs que j'ai aidés de mes bras dans

leurs travaux, de mes conseils dans leurs

querelles, de mes consolations dans leurs peines, de mes veilles dans leurs maladies. Personne ne le croit parmi ces vassaux qui m'ont toujours vu accourir le premier quand le feu gagnait leurs granges et leurs meules, et à qui je n'ai jamais refusé de prêter ma voix et mes prières auprès de vous. Je n'ai jamais tenu à l'argent. Ma mère vient de mourir. Il y a là quelque horrible méprise. Vous l'avez deviné, n'est-ce pas, madame ? Oh ! les femmes voient la vérité dans leur cœur. Ce bijou a été méchamment caché dans mon bagage.

N'avez-vous pas affirmé que seul vous aviez rempli et fermé votre valise, Conrad ? interrompis-je avec l'inflexibilité d'un vieux juge.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! reprit mon frère de lait en pressant son front de ses mains, comment cette bague se trouve-t-elle enlacée aux cheveux de ma mère, je l'ignore ; mais, sur la part de paradis de cette pauvre chère âme, je le jure, ô mon frère Tristan, je suis innocent et vous n'en doutez pas. Ne me réduisez pas au désespoir. N'écoutez pas du château. Ne réveillez pas la vieille nourrice qui vous aime plus que son enfant, pour qu'elle pleure toutes les nuits à votre chevet, car elle n'aurait pas la force de vous maudire. Soyez rigoureux pour le coupable, mais donnez-moi le temps de prouver que je suis innocent, au nom du Dieu vivant, au nom de votre mère que vous n'embrasserez plus qu'au ciel, au nom de votre petite fille qui sourit déjà à son ami Conrad, quand je la porte dans mes bras !

Je l'avoue, cet appel déchirant à ma pitié commençait à m'émouvoir, lorsque malheureusement Conrad ajouta avec un geste d'indignation.

— Voler notre bonne dame Ulrique ! mais ceux qui m'accusent de cette ignoble action ne savent donc pas que je me ferais tuer pour lui épargner une contrariété, une larme, un regret, et le moindre de ses caprices est pour moi aussi sacré que la volonté divine.

C'en était trop. Le malheureux se perdait par cette justification maladroite. Cependant je ne pus oublier tout à fait que nous avions été bercés sur le même sein.

— Ecoute, lui dis-je, tu es le fils de Madeleine, et je te condamne, en mémoire d'elle, à porter ta punition en toi-même. Tu ne seras pas meurtri par les fouets de tes anciens compagnons. S'il veulent même te recevoir encore parmi eux, puisque tu invoquais tout à l'heure leur affection, j'y consens ; sinon tu partiras. Voilà les juges que je te donne ! Puis-je faire davantage ? demandai-je courtoisement à ma jeune femme.

La contagion du doute et du malheur est mortelle comme la peste. L'homme est né féroce et servile à la fois sans doute, car il se courbe à terre pour servir de piédestal au crime prospère ; mais il se venge en accablant sans miséricorde, en humiliant de sa haine et de son mépris toute cause vaincue, qu'elle soit honorable ou criminelle. Certes, Conrad avait toujours été bon et généreux pour ses compagnons ; mais sa beauté, sa force, son courage, avaient éveillé une secrète envie au fond des cœurs, et il put s'apercevoir que serviteurs ou vassaux jouissaient de son abaissement.

Pourtant il ne s'abandonna pas lui-même, — lâcheté assez commune chez les plus violentes natures, — et il s'approcha hardiment, la tête haute, d'un groupe de vieillards qui s'était formé autour du majordome :

— Laissez-moi travailler avec vous, mes maîtres, leur dit-il d'une voix suppliante ; je ferai les plus viles corvées. Je vous obéirai. Mais que je puisse du moins rester au château, sous l'œil de notre seigneur, en attendant que je lui prouve mon innocence.

Ma patrie est ici. Pensez combien vous souffririez si on vous arrachait à vos familles, pour vous jeter seuls sur une terre inconnue, semblables à ces troncs d'arbres mutilés qui se consomment dans le foyer loin de la verte forêt d'où la cognée du bûcheron les a déracinés.

Les vieillards hochèrent doucement leurs têtes grises et se consultèrent du regard ; puis le majordome répondit :

— Non, Conrad, nous ne pouvons t'accorder cette grâce. Nous sommes tous gens honnêtes et paisibles qui avons confiance les uns aux autres. Nous avons, ceux-ci à garder du loup et du bohémien les troupeaux du maître, ceux-là aux bahuts, aux crédençs, aux tentures, aux panoplies du maître. Va donc, toi, dans la montagne rejoindre ceux qui pillent et maraudent, car ta place n'est pas au milieu de ceux qui veillent et qui gardent.

Le jeune homme baissa tristement les yeux et, s'approchant des palefreniers :

— Ne pourrais-je, dit-il d'une voix plus sourde et plus humble, dormir sur la paille des écuries et soigner les chevaux quand vous serez trop las de votre besogne ?

— Les chevaux pourraient disparaître comme la bague, dit rudement un de ces hommes, et comme tu es bon écuyer, Conrad, ils ne seraient peut-être pas si faciles à retrouver !

Et comme il s'approchait à pas lents des servantes, la plus jolie, qu'on nommait Martha, qui dansait autrefois avec lui sous les tilleuls, lui dit ; — Allez, allez, beau Conrad, vous ne nous tenterez pas. Nous aimons mieux chanter joyeusement avec un anneau de paille au doigt que de briller avec un anneau d'or volé !

Ainsi les femmes elle-mêmes, — ces images vivantes de la pitié — étaient inexorables et repoussaient ce malheureux avec des railleries outrageantes, si bien qu'il recula au fond de la salle, cherchant la porte des mains, car ses yeux étaient voilés de larmes, et s'écriant comme un désespéré :

— Mais toi, ma mère Madeleine, tu ne repousseras pas ton fils, toi ; tu le laisseras pleurer et prier sur ta fosse ; ah Dieu soit loué de t'avoir fait mourir avant cette heure maudite !

Plus on est rigide pour le mal, plus on croit se mettre soi-même au-dessus du soupçon. Le portier du château, qui était frère de Madeleine, chassa lui-même ignominieusement son neveu au lieu de lui donner un asile.

L'homme qui a volé son maître, lui dit-il, peut le trahir, et pendant mon sommeil je ne voudrais pas laisser mes clés à ta merci. La main de Dieu est sur toi, indigne enfant, et c'est à lui de faire éclater cette innocence que tu proclames si haut. Quand à moi, je ne dois pas pécher contre mon seigneur par faiblesse et imprudence.

C'est ainsi que mon frère de lait fut renié et rejeté par tous ses anciens.

Mais, à partir de cette scène terrible, mon bonheur fut empoisonné ; Ulrique, qui n'avait plus cherché à me détourner d'accomplir ma justice rigoureuse, paraissait avoir peur de moi ; une méfiance invisible séparait ces cœurs si unis qui auparavant liaient si bien l'un dans l'autre.

Elle avait été frappée dans cette sérénité orgueilleuse et parfaite qui était l'essence nécessaire de sa tendresse, et je devinai au fiel dont s'imprégnait mon amour qu'elle devait me haïr par instants, car j'avais offensé et irrité sa chaste fierté. J'avais taché son innocence d'un soupçon visible.

Je méprisais la jalousie comme une infirmité morale, et je sentais cette gangrène envahir et consumer peu à peu l'affection profonde qui m'attachait à Ulrique comme un charme de sorcellerie.

J'étais avide d'arracher à Jean le Rebouteur ces paroles rares et équivoques qui

s'infiltraient dans mon esprit, ainsi que ces gouttes d'eau qui tombent lentement sur la pierre la plus dure et la creusent à la longue.

J'attendais avec une impatience douloureuse et convulsive les preuves de ce crime horrible pour lequel je ne rêvais pas de vengeance suffisante. Je la reconnaissais coupable, cette Ulrique tant aimée, cette malheureuse moitié de moi-même, celle aux pieds de laquelle j'étais heureux autrefois même sans desirs, j'étais résolu à rompre tous les liens qui m'attachaient à elle, quoique ces liens fussent les fibres mêmes de mon cœur, et à lui dire : — Va t'en, fausse créature, à la merci du sort et du courroux de Dieu !

Oh ! qu'il faut aimer pour être jaloux ainsi, François ! car ce n'était pas la cette vaine et égoïste jalousie, fille de l'orgueil et de l'avarice du cœur. Non ; des larmes brûlantes irritaient mes paupières, tandis que je me demandais avec rage : — Pourquoi ne m'aime-t-elle plus ? Est-ce parce que je perds ma vie indolente à l'aimer au lieu de courir les camps et les musées, et d'illustrer par les armes ou le pinceau le nom que je lui ai donné ?

Je souffrais de la voir pâle, muette, sans larmes, sans résistance, rester abîmée dans une douleur inerte, résignée et presque craintive.

Cependant le rebouteur était devenu le maître du logis, mon conseiller, mon favori ; il humiliait de sa présence victorieuse et de son autorité nouvelle la femme qu'il avait offensée. Hélas ! il me servait d'espion. Il n'attendait pas que je l'interrogeasse ; il comprenait mon silence inquiet. Souvent il me disait : — J'ai rencontré Conrad, il rôde et braconne dans vos bois ; ou bien : Notre châtelaine aime à aller prier à l'ermitage des Tilleuls. Défiez-vous, seigneur, il peut se rencontrer !

Alors je m'abaissais à un puéril et honteux espionnage pour surveiller cette pauvre femme, qui finit par vivre en recluse.

Je touchais cependant à la catastrophe qui devait engloutir le rêve doré de ma jeunesse. Un soir, — oh ! je me rappellerai toujours ce moment effroyable ! — j'étais triste comme la mort ; je sentais la solitude peser autour de moi, car j'étais abandonné comme l'homme sans famille. Au loin les montagnes blanchissaient sous la neige ; les bruits du château s'étaient peu à peu assoupis ; le voleur et le braconnier veillaient seuls ; et moi, plus tourmenté qu'un criminel sur la paille, je ne pouvais dormir. Je pensais à Ulrique et je ne savais comment m'arracher son image du cœur. « Si je me trompais, disais-je en moi-même, si j'étais la dupe naïve et crédule de ce rebouteur à face de Judas ? » J'essayai de boire pour m'étourdir, et au fond du verre il me semblait voir des yeux bleus me sourire. Je me levai avec fureur et brisai le verre sous mes pieds ; puis je m'écriai hors de moi :

— C'est trop souffrir, n'est-ce pas, mon Dieu ? Ce doute est un cilice qui me déchire le cœur sans relâche. Je veux savoir d'Ulrique si elle me hait. Qu'elle me trompe seulement avec sa douce voix, je la croirai. Oui, j'aimerais à être trompé par elle, plutôt que d'être convaincu de sa honte. O lâche et fou que je suis !

En ce moment je vis entrer Jean le Roux d'un pas furtif et presque tramblant. Il me regarda comme s'il eût entendu les éclats de ma voix ou deviné ma pensée et murmura à mon oreille :

— Venez, mon seigneur Tristan, venez chercher le secret de votre femme. L'heure est venue, cette nuit vous le connaîtrez.

Je frissonnai comme saisi d'un accès de fièvre et j'éprouvai une envie impérieuse de ne pas obéir à cette voix étrange. Je compris la défaillance du poltron que l'on

pousse à la bataille, tout étourdi du fracas des armes et des clairons, et qui regarde s'il ne peut se cacher derrière une haie, s'aplatir contre terre ou s'enfoncer dans la vase.

Cependant, sans répondre un seul mot au rebouteur, j'attachai mon épée et mon poignard à ma ceinture, et je marchai assez courageusement jusqu'à la chambre d'Ulrique, car cet homme me regardait et je ne voulais pas qu'il pût rire de son maître.

XIII

Oh ! ce fut une nuit funeste que celle où mon amour s'ensevelit dans la honte comme dans un sépulcre ! Que j'étais tremblant lorsque j'entrai dans la chambre d'Ulrique ! Je ne ressemblais pas à un juge, mais à un misérable qui va confesser son crime devant tous ! J'avais peur de la trouver coupable, comme si c'était moi qu'attendait le châtiement. Et en effet, n'était-ce pas le vrai supplice, n'était-ce pas une torture au-dessus de la mort que la perte de cet amour confiant et radieux qui faisait toute ma joie en ce monde ? Jusqu'alors j'étais resté penché sur l'abîme, les yeux fermés, et cramponné à je ne sais quel vague espoir que je sentais maintenant s'évanouir devant l'odieuse réalité. Ma vie allait donc devenir vide et sans but. Le sang bruissait à mes oreilles et mon gosier se resserrait comme celui du noyé qui avale les dernières gorgées d'eau amère. Enfin mon cœur défaillait de lâcheté, et je priais Dieu avec une ferveur insensée de me cacher la vérité, de préserver Ulrique du scandale et de la confusion, de lui permettre de me tromper. O faiblesse inouïe d'une âme pénétrée de tendresse, — faiblesse égale à celle des mères ! — Je me repentai de ne pas avoir repoussé les avis de Jean le Rebouteur, et de ne pas avoir pardonné à ma bien-aimée.

J'entrai, néanmoins, tout en me disant que c'était une étrange folie à l'homme de vouloir connaître son malheur. Je m'étonnai de ne trouver auprès d'Ulrique aucune femmes. Une lampe de nuit éclairait toute la chambre où dormait dans son berceau de satin bleu notre petite fille. J'avais peur de mon pas lourd qui résonnait à mes oreilles comme celui d'un voleur ou d'un meurtrier et qui me semblait s'amortir dans une mare de sang quand je voulais le rendre léger.

Mes regards allaient de l'enfant à la mère ; l'enfant souriait dans son sommeil et elle tendait son petit bras blanc hors du berceau comme si elle eût voulu défendre sa mère, Ulrique gardait sur son visage endormi la pâleur du marbre.

Je la contemplai longtemps.

Qu'elle était belle ainsi, François, d'une beauté surhumaine et presque effrayante ! Ses cheveux longs et soyeux l'enveloppaient avec l'immobilité d'un suaire ; ses paupières aux cils de velours, ses lèvres décolorées si délicates et si fines, l'épaule ronde et blanche que le pli du drap laissait saillir, toute cette beauté jeune, chaste et froide était sans doute prédestinée à la tombe ; le temps ne devait pas la rider et la flétrir de son aile grise. Cependant je la regardais toujours avec adoration, en pensant que le frôlement de ses cheveux aurait le pouvoir magique de réveiller un mort, et un spasme de jalousie féroce m'agita à la seule idée qu'il y avait place dans le cœur de cette femme pour une autre femme, qu'à un autre ces lèvres pâles pourraient avouer un mystérieux amour, que ces mains divines aux ongles roses se réchaufferaient peut-être dans une étreinte adultère. Il était impossible de voir un visage plus innocent et plus pur, mais n'allais-je pas être convaincu que cette sérénité n'était qu'une comédie menteuse !

Jean le Roux était resté immobile sur le seuil.

Je commençais à me rassurer. Je saisis la

main froide d'Ulrique, mignonne, et pe comme celle d'un enfant, et je la baisai. Ulrique poussa un cri étouffé et rou des yeux éblouis, effarés, troublés, dor premier regard se jeta sur le berceau de fille ; ce regard de mère, étincelant con celui de la lionne à qui le chasseur arr ses petits, me calma. Quand elle m'aper elle ne surprit qu'un sourire sur mon vis Une sorte d'inquiétude la saisit.

— Vous ici, Tristan ! qu'est-il donc rivié ? quel malheur ?

— Vous croyez donc qu'un malheur peut m'amener près de vous ? répondit avec effort. Non, Ulrique, c'est une bo pensée qui m'est venue pendant mon ins nie.

Elle paraissait se demander si je ne lais pas ; mais je continuai avec la m expression calme et triste :

— Ulrique, vous êtes bonne et miséri dieuse. Vous m'aviez imploré en faveu Conrad !

— Hélas ! je l'avais promis à Madel mourante, répliqua-t-elle en baissant yeux, afin que cette parole eût l'air d excuse et non d'un reproche.

Je repris :

— J'ai dû vous paraître dur et inflex Ulrique ; mais plus Conrad nous tenai près au cœur, plus c'était un impérieux voir de lui infliger une leçon salutaire. pendant une prière tombé de vos lèvres pouvait rester vaine. Je suis l'instrument votre clémence, et je ne voudrais pas dans votre pensée mon image fût asso à un tableau de justice cruelle et impl ble.

Elle se souleva, joignit ses mains cor en priant Dieu, tandis que de douces larmes remplissaient ses yeux :

— Oh ! le ciel en est témoin, je n'ai ja douté un instant de votre bonté, mon seigneur ; je ne vous ai pas accusé un tant au plus profond de ma pensée. Jamais ! Oh ! je retrouve mon Tristan te je l'aime !

Non, vois-tu, François, il n'est pa peintre de Venise, de Florence, de l ou d'Allemagne, fût-ce le Sanzio, qui e représenter la Candeur sous des traits célestes, sous une forme plus charm Je fus vaincu ; la jalousie s'éteignit mon cœur comme un tison rouge pl dans la neige ; je redevins crédule, je tout un avenir de bonheur se déroula vant moi, mon enfant jouant à mes p couché sur le ventre de Pollux, ma frémillante dans la main d'Ulrique, et rad rôdant comme un dogue fidèle au de ce tableau de famille pour nous p ver de tout danger. Oh ! qu'il faut p cliose pour être heureux, et comme c de chose est toujours impossible à tro

Tout à coup j'entendis un léger fr ment bruire dans le silence ; je me re nai avec une apparente insouciance et la main du rebouteur tendue vers la fe masquée par un lourd rideau de lar dont les plis onduaient sous un souf vent ou sous une imprudente étreinte.

Une sueur froide mouilla la racin mes cheveux ; je fis un pas vers la fen la main d'Ulrique me retenait avec force douce, mais irrésistible. Ce n plus une statue, une morte, un ange e mi ; c'était une femme trop belle et aimée. Elle vivait ; une lueur sereine me celle des étoiles diamantait ses bleus si tendres ; ses cheveux dénoué ressaient ses épaules frémissantes ; teinte rosée épanouissait son visage rad et ses lèvres entr'ouvertes comme le d'une petite fleur rouge semblaient ap un baiser.

— Oui, vous êtes mon Tristan, d avec un suave sourire ; mon Tristan, ce je disais autrefois, celui dont l'indiffè me refroidit le cœur et me tue. Savez

Istan, que depuis huit jours vous n'avez pas embrassé votre fille ?

J'essayai de sourire, François, j'eus ce courage au moment où la raison vacillait dans mon cerveau, où le sang martelait mon cœur, où mes yeux voyaient rouge; je souris, je me détachai de l'étreinte d'Ulrique, et j'allai baiser au front, dans son creneau, l'innocente créature qui ne se réveilla pas.

—Et toi, ma bien-aimée, dis-je alors d'une voix douce, m'accorderas-tu le pardon de ces sottises boudées ? Puis-je embrasser la mère après l'enfant en signe de réconciliation ?

—Étais-tu donc irrité contre moi ? répondit-elle d'un ton plaintif; qu'avais-je fait ? Je souffrais, voilà tout. Je souffrais de mon plement et de la froideur dédaigneuse; mais j'ignore pourquoi tu t'éloignes de moi. Le rideau trembla de nouveau. Je ne pus le contenir plus longtemps, c'était assez de dissimulation et de contrainte; je roulaissais pour elle et pour moi de cette honnête comédie.

—Fille d'Eve, m'écriai-je d'une voix tonnante en la regardant fixement, tu ne mens point, n'est-ce pas ? Tu n'aimes que ton mari tu attends son baiser de réconciliation. Il en soit ainsi, mais tu ne seras pas surprise si je veux t'embrasser sans témoins.

Et le cœur brisé, éperdu d'indignation et de colère, à moitié fou de douleur, je m'élançai vers la fenêtre dont je tirai brusquement le rideau. Derrière ce rideau un jeune homme était caché; c'était bien Conrad, le banni, le voleur, mon frère de lait. Jean le Roux m'avait pas trompé.

Ulrique poussa un cri qui me remua les entrailles; quant à moi, je ne dis pas un mot. Le monde avait disparu tout entier, comme qui se noie cherche une planche le bout d'une corde pour s'arracher; j'avais soif de sang soif bestiale et insatiable. Je n'étais plus un homme, mais une bête féroce abandonnée à ses appétits sels et aveugles.

chose étrange ! Conrad était calme en face de cette démente sanguinaire qui faisait payer l'injure sur mes lèvres, ses yeux ne me regardaient sans trouble; il ne baissait pas agenouillé devant moi; il ne pleurait pas, il ne demandait pas grâce sans me résister, il avait cet air soumis et obéissant du chien vigoureux qui se laisse traiter par un enfant capricieux. En vain j'essayais de frapper et nerveuses secouaient ce petit garçon, elles ne le faisaient pas tomber et il semblait prendre ma fureur en pitié. Ce calme m'exaspéra.

Misérable ! lui criai-je, mais humilie-toi, mais demande donc grâce, mais essaie donc de mordre la main qui va te châ-

Demander grâce ! et pourquoi ? dit-il d'une insultante naïveté.

Ah ton effronterie mérite une peine méritée; sois donc châtié comme un valet de chambre.

Je le souffletai au visage, ce colosse eût pu m'écraser comme une mouche avec ses deux larges mains.

Il devint blême et ses bras m'enlaçant tout me soulèverent; mais il me laissa retomber.

Mon frère de lait, mon maître, murmura; qu'allais-je faire ?

Pourquoi es-tu ici, ribaud ? Pourquoi es-tu ici ? répétais-je dans un transport furieux; ah ! tu oses porter la main sur moi, tu d'avouer ton crime et de te coucher sur pieds comme un chien !

Quel crime ? demanda-t-il encore avec une expression naïve. J'éclatai de rire : quel crime ? Ah ! tu veux savoir quel est le crime ? En effet, ma colère est étrange. Accuse au hasard; je te condamne sur ta seule supposition sans doute. Tu vas me dire que j'ai tort. Et bien, j'attends.

Mais parle donc, misérable, parle donc ! Je t'ai dit que j'attendais. Pourquoi me regardes-tu avec des yeux stupides ? Suis-je un fou ? Est-ce le délire ou la rage qui me brûle le sang ? N'es-tu pas Conrad, le fils de Madeleine, le voleur que j'ai chassé de mon château ? Dis-moi donc que je mens, dis-moi donc que je ne viens pas de te surprendre là, collé à cette fenêtre, trahi par l'ondulation de ce rideau; et n'est-ce pas la fenêtre et le rideau de la chambre de ma femme ? A-t-elle fait un rêve ? réponds ? Pourquoi es-tu entré dans la chambre d'Ulrique, de la noble dame qui te protégeait ? Pour veiller sur son sommeil, n'est-ce pas ? car elle dormait ou elle feignait de dormir. Le nieras-tu, voyons ! Est-ce faux cela aussi, faux comme le vol de la bague.

—Pourquoi le niaisais-je ? répliqua-t-il avec une tranquillité que devait rendre incompréhensible l'incohérence de mes paroles, les tressaillements de mes membres et les larmes involontaires qui ruisselaient sur mon visage.

Je me retournai vers Ulrique :— Il avoue ! il avoue, il avoue, madame. Eh bien ! justifiez-vous, si vous le pouvez, si vous l'osez, si vous ne craignez pas la colère de Dieu qui vous entend, car votre complice vous abandonne !...

—Mon complice ? s'écria Ulrique frissonnant comme une feuille sèche et tordue par le vent, mais je ne vous comprends pas, l'isthan; mais j'ignorais que ce malheureux fut caché ici. Oh ! malheur à vous, Conrad ! Avez-vous donc voulu me perdre ? Oh ! me punir ainsi d'avoir pris votre défense !

L'épaisse intelligence de mon frère de lait parut alors se débattre; il commençait à se rendre compte de notre situation réciproque; il tourna vers ma femme un regard attendri qui lui promettait un dévouement exalté jusqu'au martyre de soi-même; il ne pensait plus qu'à elle. Préoccupé seulement du danger qui la menaçait, il voulut la sauver au prix de sa vie.

—A quoi bon mentir ? dis-je à Ulrique avec un froid mépris. Dernièrement la bague ! aujourd'hui la clé ! demain un poignard pour se débarrasser d'un mari importun : n'est-ce pas ainsi que les femmes adultères vont à leur but ?

Conrad se jeta à mes pieds ; Mon frère et seigneur, s'écria-t-il, faites de moi ce que vous voudrez, punissez-moi comme un voleur, comme un traître, comme un assassin, — mais, sur l'âme de ma vieille mère, je vous le jure, notre bonne dame Ulrique ignorait ma présence...

Je repris un peu de sang-froid.

—Pourquoi donc êtes-vous venu ici pendant la nuit, et si madame est innocente, quel a été votre complice ?

—C'est Jean le Rebouteur, répondit Conrad.

—Tu mens ! répliqua le sorcier aux cheveux roux, toujours immobile sur le seuil. Conrad haussa les épaules.

—Jean m'a engagé à venir au château, continua-t-il, il m'a promis votre pardon, il m'a dit que l'intercession de ma chère maîtresse serait toute puissante; enfin c'est lui qui m'a introduit dans cette chambre en me disant d'attendre le réveil de la châtelaine.

—Tu mens ! répéta le Rebouteur.

Ulrique, épouvantée de l'expression d'incrédulité railleuse et menaçante que conservait mon visage, n'osait plus harsarder un mot de prière ou de justification au milieu de ce terrible débat. Elle sentait qu'il lui était impossible de convaincre son juge et elle ressemblait au patient qui attend le coup de grâce.

— Cette comédie a assez duré ! m'écriai-je enfin d'une voix folle. Je ne veux plus être dupe. Mes oreilles sont sourdes à toutes ces explications astucieuses. J'ai honte d'avoir aimé la femme qui s'est avilie si bas.

Je la méprise trop pour user contre elle de la moindre violence. Pour moi elle n'existe plus. Mais cette femme est indigne d'être mère. Jean, emporte son enfant !

— Mon enfant ! cria Ulrique.

Mais alors cette créature terrassée et paralysée par le scandale de sa faute se redressa plus souple qu'un tigre et courut au berceau, plus prompte que le sorcier, avec une sublime impudeur. Elle saisit sa petite fille, la serra à l'étouffer sur son cœur, et, les yeux étincelants, dit à cet homme :

—Viens la prendre !

Le Rebouteur, qui avait reculé tout d'abord, sourit de son effroi puéril et s'avança vers la pauvre mère demi-nue. Elle eut peur à son tour, elle jeta des regards éperdus autour d'elle, puis elle saisit tout à coup la raie bleue de Conrad et lui cria d'une voix étouffée en berçant toujours l'enfant sur son sein :

—Au secours ! au secours ! ne laissez pas prendre l'enfant !

(A CONTINUER.)

COMMERCE.

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés de 72½ à 73½
Venus de 60 à 73
Pour argent achetés de 75½ à 75½
Change sur New-York, vendu 90 à 93½
Traites d'or, ½ à 1 d'escompte
Billets de la Banque du Haut Canada achetés à 50
Billets de la Banque Royale achetés à 97½
Argent acheté de 6 à 4½; vendu de 0 à 1
Change sterling, de 6 à 9½
Or ouvert à 137½, fermé à 137½

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des rues St. Jacques
et St. François-Xavier.

MARCHÉ SECOURS.

Corrigé expressément pour la "Minerve" par le
Clerc du Marché.

Montréal, 14 juillet.

	3	D	8	D
FARINE—De Blé 4 ^e quin.	13	6	0	14
d'Avoine mts.	16	0	0	17
Blé d'Inde	8	6	0	9
Sarrasin	9	0	0	10
GRAINS—Blé 4 ^e minot.	0	0	0	0
Pois	5	6	0	6
Orge	5	6	0	6
Avoine 40 lb.	2	6	0	3
Sarrasin 4 ^e minot.	3	9	0	4
Lin	8	0	0	8
Mûre	11	0	0	11
Blé d'Inde	3	9	0	4
LÉGUMES—Patates, pèche.	2	0	0	2
Fèves minot.	0	0	0	0
Oignons 4 ^e tresse.	0	0	0	0
LAITERIE—Œufs frais 4 ^e doz.	0	18	0	9
Beurre frais 4 ^e lb.	0	10	0	1
Beurre salé	0	8	0	9
DIVERS—Sucre d'érable 4 ^e lb.	0	5	0	0
Miel	0	0	0	0
Saindoux	10	0	0	11
Lard frais 4 ^e 100 lb.	52	0	0	55
Boeuf	20	0	0	25
Lièvres 4 ^e couple.	0	0	0	0
VOLAILLES—Dindes 4 ^e couple.	10	0	0	12
Dindes jeunes.	8	0	0	10
Oies	6	0	0	7
Canards	3	6	0	4
Poules	2	6	0	3
Poulets	1	3	0	2
GIBIERS—Canards sauvages.	0	6	0	0
Pleviers 4 ^e couple.	0	0	0	0
Bécassines	0	0	0	0
Oies de bruyères.	0	0	0	0
Figeons	1	3	0	1
Perdrix	0	0	0	0
Tourtes 4 ^e doz.	6	0	0	7

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Montréal, 14 juillet.

Boeuf, 1ère qualité.	\$6.00 à 7.00
" 2e et 3e qualité.	5.00 à 6.00
Vaches à lait.	15.00 à 25.00
" extra.	25.00 à 45.00
Veaux, 1ère qualité.	10.00 à 12.00
" 2e qualité.	8.00 à 10.00
" 3e qualité.	3.00 à 6.00
Montons, 1ère qualité.	5.00 à 6.00
" 2e qualité.	4.00 à 5.00
Agneaux, 1ère qualité.	3.00 à 4.00
" 2e qualité.	2.00 à 3.00
Cochons, 1ère qualité.	8.00 à 10.00
" 2e qualité.	6.00 à 8.00
Foin, 1ère qualité.	\$10.00 à \$12.00
2ème "	8.00 à 10.00
Paille, 1ère qualité.	\$ 7.00 à \$ 9.00
2ème "	6.00 à 7.00

NAISSANCES.

—En cette ville, le 9 courant, la Dame de H. M. Pervault, Ecr., un fils.
 —En cette ville, lundi, le 12 courant, la Dame de Mous. P. E. Lemaître, une fille.
 —A L'Assomption, le 4 du courant, la Dame de Elie Lembre, Ecr., N.P., un fils.
 —A Ste. Marie, le 29 ultime, la Dame de M. Moïse Berthiaume, H. C. S., une fille.
 —A St. Polycarpe, le 12 du courant, la Dame de W. A. Duckette, Ecr., M. D., une fille.
 —A Marlboro, Mass., E. U., le 25 juin dernier, la Dame de M. Louis Lafontaine, marchand-épicer, un fils.

MARIAGES.

—Hier matin à l'Eglise Notre-Dame, de cette ville, par le Révd. Messire Rousselot, curé, M. F. X. A. Laliberté, à Belle. Marie-Emma Demers, tous deux de cette ville.
 —A Notre-Dame, le 13 du courant, par le Révd. Messire Rousselot, curé, M. Olier Dugas dit Labrèche, à Belle. Alexina Bouthillier, tous deux de cette ville.

DECES.

En cette ville, vendredi, le 9 courant, à l'âge de vingt mois, Arthur-Alphonse-Gédéon, enfant de M. Gédéon Bourdeau.
 —Le 11 du courant, à l'âge de 10 mois et 11 jours, Jérome-Jean-Baptiste-Albert, enfant de Albert Védicair, Ecr., marchand-épicer.
 —En cette ville, le 12 courant, Marie-Marguerite-Eugénie, enfant de Adolphe C. Larivière, âgée de 11 mois et 6 jours.
 —En cette ville, hier aussi, le 13 courant, à l'âge de 13 ans, 5 mois et 27 jours, Joseph-Alexandre Rabin, fils de M. Théophile Rabin.
 —En cette ville, le 14 courant, à l'âge de 5 mois et 13 jours, Marie-Eugénie-Thaïs, enfant de Louis Carle, Ecr., Marchand-Épicer.
 L'enterrement aura lieu dimanche, le 18 courant. Les parents et amis sont priés d'y assister. Le convoi funèbre partira à 2 heures P.M., de la demeure de son père, No. 218, Rue Visitation.
 —A La Pointe Claire, le 8 du courant, Madame Cléopâtre Hamel, épouse de F. X. Létang, âgée de 61 ans et huit mois.
 —A Verchères, le neuf courant, M. Ambroise Sénécal, père, à l'âge de soixante et douze ans.

RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX DU DR. AYER

Pour donner aux Cheveux leur couleur et vitalité naturelles.



C'est un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et soulever de la chute. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruits ou gâtés. Ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de salir les cheveux comme certaines préparations, il les tient propres et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le Restaurateur ne peut que leur faire du bien et non du mal. Si on l'emploie simplement comme

ARTICLE DE TOILETTE,

rien autre chose ne peut être plus convenable. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne tache pas même le coton blanc, et cependant dure longtemps sur les cheveux en leur donnant un beau lustre et un parfum délicat.

Préparé par

Dr. J. C. AYER & Cie.,

Chimiste pratique, Lowell, Mass.

PRIX..... \$1.00

HENRY SIMPSON & Cie., Montréal,
Agents-Généralx.

22 Juin 1869.

230-a o E

L. & A. H. McCLASS

A VENDRE

UN

Nombré considérable de Terres

SITUÉES DANS LES

ÉTATS DE GEORGIE ET DE LA CAROLINE DU SUD.

Ces terres se vendent à des prix extraordinairement bas, se vendant de \$1 à \$10 l'acre, selon la position et les améliorations.

Notre dessein est de former des colonies françaises dans ces deux Etats, et à cet effet nous avons des arrangements avec les compagnies de chemin de fer pour transporter les émigrants pour 1 sou par mille, ainsi le passage de New-York à ces deux Etats ne coûtera pas plus de \$10.

Pour plus amples informations, il faudra s'adresser à

A. GAGNIER,

Agent Spécial,

Boîte 629, Bureau de Poste, Augusta, Ga.

RÉFÉRENCES. — Gén. E. O. Anderson, Savannah; Hon. John P. King, John Bones et Thos. P. Stovall, Augusta; Gén. W. T. Wofford, Cartersville, Ga.; Gén. Robt. Thombs, Washington, Ga.; Maj. R. J. Moses, Columbus, Ga.; Pratte, Edwards & Cie., Atlanta, Ga.; Hon. B. C. Harris, Sparta, Ga.; Hon. John W. Stevenson, Gouverneur du Kentucky; Hon. A. W. Newby, Prés. Banque du Ky; Col. E. T. Taylor, Caissier Banque du Ky; Hon. W. T. Barrett, Louisville, Ky; Gén. U. S. Grant, Gén. W. S. Hancock, Gén. C. W. Fry, U. S. A.; Gouv. M. Bonham, Gén. J. B. Kershaw, S. C.; Gén. D. H. Hill, Gén. Robert Ransom, N. C.; Col. St. George Rogers, Col. F. Dancy, Fla.; Gouv. B. T. Humphreys, Miss.; Gén. A. P. Stewart, Gén. C. D. Smith, Tenn.; Gén. J. D. Imboden, Va.; Col. C. W. Pennebaker, Washington, D. C.
25 juin—26 m C p

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

MARGUERITE & JULIE, de la Cité de Montréal, FAILLIES.

Une seconde feuille de de dividende a été préparée sujette à objection jusqu'au DIXIÈME jour d'AOUT prochain inclusivement.

T. SAUVAGEAU,

Syndic Officiel.

Montréal, 16 juillet 1869.—29 ds C

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

WILLIAM RUSSELL,	FAILLI.
ESTELLE MYERS, épouse de SÉBAS-	
TIAN GERSON,	do
JAMES FORSTER,	do
E. H. BLACKLEY,	do
ARCHIBALD OGDEN & SAMUEL READ,	do
LEWIS B. ROSE & HUGH HANDYSIDE,	do
JOHN GIBSON,	do
ANN FRAZER, épouse de JOHN O'BROWN,	do
JOB REYNOLDS, junr,	do
ANGUS R. CHISHOLM,	do
FRANÇOIS F. FERLAND,	do
CLÉMENT PAQUETTE,	do
ROBERT TAYLOR ROUTH,	do
SETH B. SCOTT,	do
CHARLES E. LEBLANC,	do
EDWARD CLARKIN,	do

Je, soussigné, syndic à la faillite des faillis ci-dessus, ai préparé mes comptes finals avec les dits faillis, et il sera ouvert pour examen à mon bureau, No. 43, rue St. François-Xavier, dans la cité de Montréal, et que LUNDI, le DEUXIÈME jour d'AOUT prochain, je ferai application à un des Juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le District de Montréal, pour être déchargé comme tel syndic.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 15 juillet 1869.—29 C

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

GEORGE MORGAN MILLAR, faisant aussi affaire sous les nom et raison sociale de MILLAR & Co., FAILLI.

LUNDI, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour une décharge sous l'Acte susdit.

GEORGE MORGAN MILLAR,

Par G. B. CRAMP,

Son Procureur ad litem

Montréal, 13 Juillet 1869.

29—C dm

Canada. }
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure—Montréal.

ELIZA O. DOHERTY alias DOUGHERTY, de la ville et District de Montréal, femme de JOSEPH O'KANE, de la même place, Carrossier, autorise dument à ester en justice pour poursuivre la présente action,

Demanderesse.

vs.

Le dit **JOSEPH O'KANE,**

Défendeur.

AVIS est par le présent donné que la Demanderesse sus nommée a institué ce jour une action de séparation de biens portant le numéro susdit, laquelle action est rapportable le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1869.

J. H. DUGGAN,

Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 4 Juin 1869.

24—C m

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

CAME OLIVINE BOUCHARD, épouse de J. O. LAHAYE, FAILLIE.

Avis est par le présent donné que le VINGT DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, la soussignée fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

OLIVINE BOUCHARD,

Par **RIVARD & TAILLON,**

Ses Procureurs ad litem.

Montréal, 15 juillet 1869.—dm C 29

SIROP COMPOSE DE JAMES I. FELLOWS,

ST. JEAN, N.-B.

Ne vaudrait-il pas mieux doter notre jeunesse de fortes constitutions, et faire croître le corps avec l'intelligence? Les enfants dont le développement de l'intelligence est trop rapide proportionnellement à celui du corps, malgré tout le soin que peuvent apporter des parents judicieux, sont généralement les victimes d'une mort prématurée. Quelle en est la raison? Simplement parce que les fonctions du corps sont impuissantes à combler le vide considérable qui se fait dans le cerveau, par suite de la trop grande activité de l'intelligence. Le Sirop Composé de Fellow est préparé de façon à porter le principe vital directement au cerveau, pendant qu'il est d'un puissant secours au développement de la vigueur et de la force du corps.

Vendu par tous les Apothicaires. Prix, \$1.50 la bouteille ou 6 pour \$7.50.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste,
St. Jean, N.-B.

FRANCIS CUNDILL & Cie,

Agents en Gros,

187—a KC E ds 31, Rue Lemoin, Montreal

Apprentis Demandés.

PLUSIEURS BONS PETITS GARÇONS pour porter les journaux trouveraient de l'emploi permanent en s'adressant à ce bureau.
13 Juillet 1869.

250—J

SALSEPAREILLE DE AYER

POUR PURIFIER LE SANG.



La réputation dont jouit cette excellente médecine, provient des cures qu'elle a faites et dont quelques unes sont vraiment merveilleuses. Des cas de scrofule invétérés, où le système semblait saturé de corruption ont été purifiés et guéris par ce remède. Les affections et désordres scrofuleux qui étaient aggravés par la contamination scrofuleuse, ont été radicalement guéris, et cela en si grand nombre dans toutes les sections du pays, qu'il ne serait guère nécessaire d'informer le public sur les qualités ou l'usage de ce remède.

Le poison scrofuleux est un des plus grands ennemis destructeurs de notre race. Souvent cet hôte de notre organisme qu'on ne voit pas et ne sent pas, mine la constitution, et donne lieu à des attaques de maladie qui affaiblissent, ou donnent la mort sans que l'on ait le moindre soupçon de sa présence. Ensuite, on le voit propager l'infection par tout le corps, et enfin, dans une occasion favorable, se développer rapidement sous une autre de ses formes les plus hideuses, soit à l'extérieur, soit sur les organes de la vie. Dans le dernier cas, des tubercules peuvent se déposer soudainement sur les poumons, le cœur, ou des tumeurs se former sur le foie; ou bien il manifeste sa présence par des éruptions sur la peau ou par l'ulcération de quelque partie du corps. Alors l'usage d'une bouteille de cette salsepareille est d'un grand secours, quand bien même il n'y aurait pas de symptômes bien marqués de la maladie.

Les personnes affligées des maladies suivantes, trouvent généralement un soulagement immédiat et ensuite une guérison par l'usage de cette **SALSEPAREILLE**: Feu St. Antoine, Érysipèle, Dartre, Herpes, Calvitie, Ringworm, Mal d'Yeux, Mal d'Oreilles, et autres éruptions ou maladie scrofuleuse sous forme visible. Aussi dans des formes les moins apparentes, comme la Dyspepsie, Hydroisie, Maladie de Cœur, Epilepsie, Névralgie, et les diverses affections ulcéreuses des muscles et du système nerveux.

La Syphilis ou maladie vénérienne et les maladies mercurielles sont guéries par ce remède, quoiqu'il faille un temps prolongé pour réduire ces maladies obstinées avec toutes les espèces de remèdes. Mais un usage continue et prolongé guérira la maladie. La Leucorrhée, les Ulcérations de la matrice, et les maladies des femmes sont généralement soulagées et finalement guéries par son effet purifiant et fortifiant. Des directions pour chacun de ces cas se trouvent sur notre almanach que nous donnons gratis. Le Rhumatisme et la Goutte, quand ils sont produits par l'accumulation de matières étrangères dans le sang, cèdent promptement, et aussi les maladies de Foie, l'Engourdissement, la Congestion ou Inflammation du Foie, et la Jaunisse, quand elles proviennent comme c'est souvent le cas, de poison dans le sang.

Cette **SALSEPAREILLE** est un grand restaurateur de la force et de la vigueur dans le système. Ceux qui sont languissants et insouciant, abattus, sans sommeil, et troublés par des craintes nerveuses, ou aucune des affections symptomatiques de faiblesse, trouveront un soulagement immédiat et se convaincront du pouvoir restaurateur de ce remède en en faisant l'épreuve.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. AYER & CIE., LOWELL, MASS.*Chimiste Pratique et Analytique,*

EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES.

HENRY SIMPSON & CIE., Montréal,
Agents-Généraux.

22 juin—115 qm B C

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

DAME ADELIN HOGUE Commerçante de la Cité de Montréal, épouse séparée de biens d'**ANTOINE PROSPERE THÉRIAULT**, et **OVILA DESMARAIS**, Photographe du même lieu, tous deux tant individuellement que comme associés, et faisant commerce d'épicerie sous la raison sociale de **THÉRIAULT & DESMARAIS**,

FAILLIS.

Les créanciers des faillis sont par le présent notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.13, Rue St. Sacrement.
Montréal, 18 Juin 1869.

28—ds

Acte concernant la Faillite 1864Province de Québec,
District de Montréal.**DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

THOMAS H. SCHNEIDER, JOHN RUSSELL BOND & JOHN CRANK DELESDENIERS, ci-devant associés, commerçant sous le nom de **SCHNEIDER & CIE.**, tant individuellement que comme associés, FAILLIS.

Les soussignés ont produit un acte de composition et décharge, et le **VINGT-CINQUIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, ils feront application à la dite Cour pour sa confirmation.

THOMAS H. SCHNEIDER,**JOHN RUSSELL BOND,****JOHN CRANK DELESDENIERS.**Par leur Procureur *ad litem*,**JOHN POPHAM,**

Montréal, 13 juillet 1869—29 tm A C

Acte concernant la Faillite 1864Province de Québec,
District de Montréal.**DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

GEORGE SCHNEIDER, THOMAS HENRY SCHNEIDER et JOHN RUSSELL BOND, ci-devant associés, commerçant sous les nom et raison de **GEORGE SCHNEIDER & CIE.**, tant individuellement que comme associés, FAILLIS.

Les soussignés ont produit un acte de composition et décharge, et le **VINGT-CINQUIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, ils feront application à la dite Cour pour sa confirmation.

GEORGE SCHNEIDER,**THOMAS HENRY SCHNEIDER,****JOHN RUSSELL BOND,**Par leur Procureur *ad litem*,**JOHN POPHAM,**

Montréal, 13 juillet 1869—29 tm A C

Acte concernant la Faillite 1864Province de Québec,
District de Montréal.**DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

JOHN CRANK DELESDENIERS, FAILLIS.

Le soussigné a produit un acte de décharge, et le **VINGT-CINQUIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, il fera application à la dite Cour pour sa confirmation.

JOHN CRANK DELESDENIERS,Par son Procureur *ad litem*,**JOHN POPHAM.**

Montréal, 13 juillet 1869—29 tm A C

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

ANDRÉ PONTBRIANT, commerçant de St. Pie de Deguire, comté d'Yamaska, district de Richelieu, **INSOLVABLE.**

Les créanciers du dit insolvable sont par les présentes notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets sous le dit acte, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, aux bureaux de Messrs. **T. & C. C.** de Lorimier, avocats, No. 6, Petite Rue St. Jacques, Montréal, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ses réclamations.

LOUIS GAUTHIER,

Syndic.

Montréal, 30 Juin 1869.

240—d A d C p

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

DAMIEN HÉNAULT, commerçant, de la cité de Montréal, FAILLIS.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au **TROISIÈME** jour d'**AOÛT** prochain inclusivement.

T. SAUVAGEAU,

Syndic Officiel.

Montréal, 7 juillet 1869—29 C ds

Acte concernant la Faillite 1864Province de Québec,
District de Montréal.**DANS LA COUR SUPERIEURE,**

Dans l'affaire de

THOMAS S. DOUGLAS,

FAILLIS.

VENDREDI, le **DIX SEPT** de **SEPTEMBRE** prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour une décharge sous l'acte susdit.

THOMAS S. DOUGLAS,Par son Procureur *ad litem***J. J. C. ABBOTT.**

Montréal, 10 Mai 1869—dm C

Acte concernant la Faillite 1864Province de Québec,
District de Montréal.**DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

JOSEPH MAY,

FAILLIS.

Le soussigné a produit un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le **DIX-SEPTIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification.

(Signé)

JOSEPH MAY,Par son Procureur *ad litem*,**J. J. C. ABBOTT.**

Montréal, 2 juin 1869—26 C dm

Acte concernant la Faillite 1864Province de Québec,
District de Montréal.**DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

JOHN RHYNAS,

FAILLIS.

Le soussigné a produit un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et **SAMEDI**, le **DIX-HUITIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification.

JOHN RHYNAS,Par son Procureur *ad litem*,**L. N. BENJAMIN.**

Montréal, 13 Juillet 1869.

29—C dm

LA MINERVE

JOURNAL

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTÉRAIRE

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DUVERNAY, FRÈRES.

MONTREAL,

NUMERO 10, RUE ST. VINCENT.

TROIS ÉDITIONS:

Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

ÉDITION QUOTIDIENNE..... \$6.00

" SEMI " 4.00

" HEBDOMADAIRE..... 1.00

CONDITIONS D'ANNONCES:

10 Centins par ligne pour chaque insertion dans cette Édition.